

**Projet d'installation d'une Plate-forme logistique sur le territoire de
la commune d'Allonne (60)**

**Notice écologique sur un passage « printemps » préalable à une
demande cas par cas**

Septembre 2021

Cette étude réalisée par le bureau d'études

ECOSYSTEMES

4 route de Glisy

80440 BOVES

Téléphone : 06 19 05 03 63

Email : ecosystemes@sfr.fr,

jjbignon@ecosystemes-expertise

Site internet : www.ecosystemes-expertise.com

Rédigée par

Jean-Jacques BIGNON

Ingénieur Ecologue

SOMMAIRE

1	OBJET	7
2	Localisation de la zone de projet.....	7
2.1	Localisation régionale à petite échelle	7
2.2	Localisation communale et cadastrale à grande échelle	8
3	OCCUPATION DU SOL.....	9
4	METHODES	9
4.1	Le calendrier des observations.....	9
4.2	Les insectes.....	9
4.3	La flore et végétation	10
4.3.1	La végétation	10
4.4	Les reptiles et les amphibiens	11
4.5	Les mammifères	11
4.6	Les chauves-souris.....	11
4.7	Les oiseaux.....	14
5	RESULTATS ET INTERPRETATIONS	16
5.1	Aperçu topographique	16
5.2	Les zones à dominantes humides et hydrographie.....	16
5.3	Les corridors biologiques.....	19
5.4	La flore et la végétation.....	21
5.4.1	La flore.....	21
5.4.2	La végétation	22
5.4.3	Physionomie des habitats végétaux.....	24
5.5	Les évaluations floristiques et phytoécologiques	29
5.5.1	La flore.....	29
5.5.2	La végétation	29
5.5.3	Enjeux floristiques de la zone d'étude	29
5.5.4	Enjeux des habitats végétaux	29
5.5.5	Enjeux sur les corridors biologiques.....	29
5.6	Les résultats sur la faune.....	30
5.6.1	Les oiseaux connus sur la commune	30
5.6.2	Les oiseaux.....	30
5.6.3	Les insectes.....	31
5.6.4	Les reptiles et les batraciens	33

5.6.5	Les mammifères non volants.....	34
5.6.6	Les Chauves-souris	34
5.7	Evaluation réglementaire et patrimoniale sur la faune	36
5.7.1	Définition des critères d'enjeux pour les Insectes	36
5.7.2	Définition des critères d'enjeux pour les Reptiles, les Amphibiens et les Mammifères, 36	
5.7.3	Définition des critères des enjeux pour les oiseaux.....	36
5.7.4	Evaluation des enjeux par catégorie	37
6	DEFINITION DU PROJET	39
7	IMPACTS ATTENDUS.....	40
8	MESURES ENVISAGEES POUR REDUIRE L'IMPACT DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	42
8.1	Les mesures d'évitement	42
8.2	Les mesures de réduction	42
8.3	Les mesures d'accompagnement.....	44
8.4	Les mesures de suivi.....	44
9	CONCLUSION	45

Liste des figures

Figure 1 – Localisation à petite échelle (1/500 000) de la zone de projet	7
Figure 2 – Localisation de la zone de projet à petite échelle (1/10 000)	8
Figure 3 – Localisation de la zone de projet à petite échelle (1/3 000)	8
Figure 4 – Occupation du sol	9
Figure 5 – Localisation des parcours et points d'écoute	13
Figure 6 – Localisation des points d'écoute des oiseaux	15
Figure 7 - Profils topographiques selon trois axes	17
Figure 8 – Localisation des points de sondage sur la carte des milieux potentiellement humide en France	18
Figure 9 – Définition de la carte des milieux potentiellement de France	18
Figure 10 – Extrait de l'atlas du SRCE de Picardie	19
Figure 11 – Localisation des corridors internes à la zone de projet	20
Figure 12 – Pression d'inventaire botanique sur la commune d'Allonne	21
Figure 13 - Les habitats végétaux de la zone de projet	28
Figure 14 - Localisation des enjeux selon 4 niveaux d'enjeu	38
Figure 15 – Extrait du plan masse du projet	39

Liste des photographies

Photo 1 – Entrée de la zone d'étude	7
Photo 2 – Sondage pédologique	16
Photo 3 – Physionomie de la friche en périphérie du champ cultivé	24
Photo 4 - Structure ouverte de la végétation sur le plateau	24
Photo 5 – Aspect de la végétation dans la dépression linéaire (ancienne voie ferrée) au nord de la parcelle	24
Photo 6 – Lisière et bande boisée le long du ru de Berneuil	25
Photo 7 – Friche irrégulièrement fauchée sur le plateau	25
Photo 8 – Premier plan ancien réservoir perméable après la destruction de la bêche. A l'arrière-plan, réservoir toujours en eau	25
Photo 9 – Double clôture Sud envahie de Lierre, de petits arbustes et de Clématite	26
Photo 10 – Grands peuplier, chênes et marronnier du grand parc	26
Photo 11 – Jeunes bouleaux plantés le long de la limite ouest en connexion avec l'aulnaie-frênaie	26
Photo 12 – Les espaces verts fauchés régulièrement en bordure du bâtiment	27
Photo 13 - Physionomie de la friche sur un sol modifié	27
Photo 14 – Friche près de l'ancien petit bassin de décantation, au Sud près de l'accès par la rue Boulet	27
Photo 15 – Phase respiratoire d'une larve d'Anisoptère	32

Liste des tableaux

Tableau 1 – Coefficients de Braun-Blanquet	11
Tableau 2 – Caractéristiques des sondages	17
Tableau 3 – Inventaire des insectes observés au cours des deux journées de terrain	31
Tableau 4 – Statuts de protection et menaces des chauves-souris observées	34
Tableau 5 – Activité des chauves-souris	35
Tableau 6 – Evaluation des enjeux par catégories	37

Liste des annexes

ANNEXE 1 – Inventaire des plantes observées dans la zone de projet 47
ANNEXE 2 – Les Mammifères observés au cours des deux journées d'observation 52
ANNEXE 3 - Les Oiseaux observés au cours des deux journées d'observation 53

1 OBJET

L'objectif de cette étude est d'établir un diagnostic écologique au cours du printemps en vue d'instruire une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale pour un projet d'installation d'une plateforme logistique à la demande de Néodyme Breizh pour le compte d'ADM SAS et Panattoni.

2 LOCALISATION DE LA ZONE DE PROJET

2.1 Localisation régionale à petite échelle

Le projet est implanté dans le département de l'Oise, sur le territoire de la commune d'Allonne, desservie depuis l'A16 et la RN31-E46. La zone de projet se situe à 1 km à l'Ouest de Beauvais (figure 1).

Figure 1 – Localisation à petite échelle (1/500 000) de la zone de projet



Source – ECOSYSTEMES d'après GEOPORTAIL

Photo 1 – Entrée de la zone d'étude

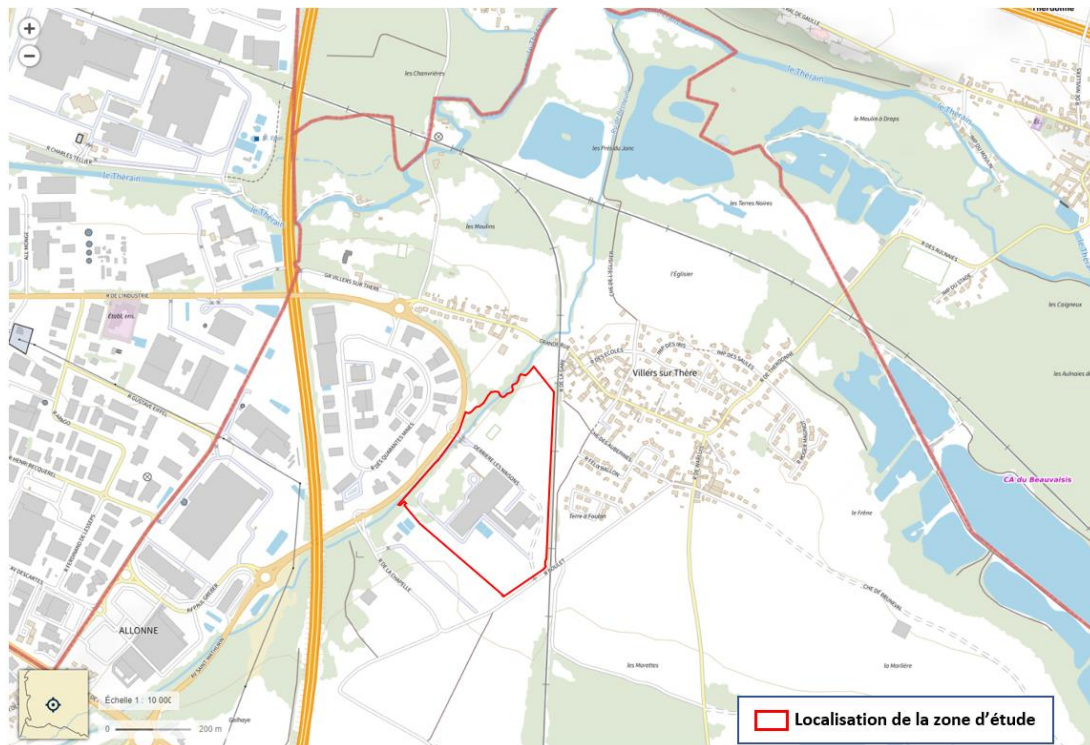


2.2 Localisation communale et cadastrale à grande échelle

La zone de projet se situe, au Nord de la commune (figure 2) dans une zone industrielle au lieu-dit « *Le Derrière des maisons* ». Le site de projet est circonscrit par :

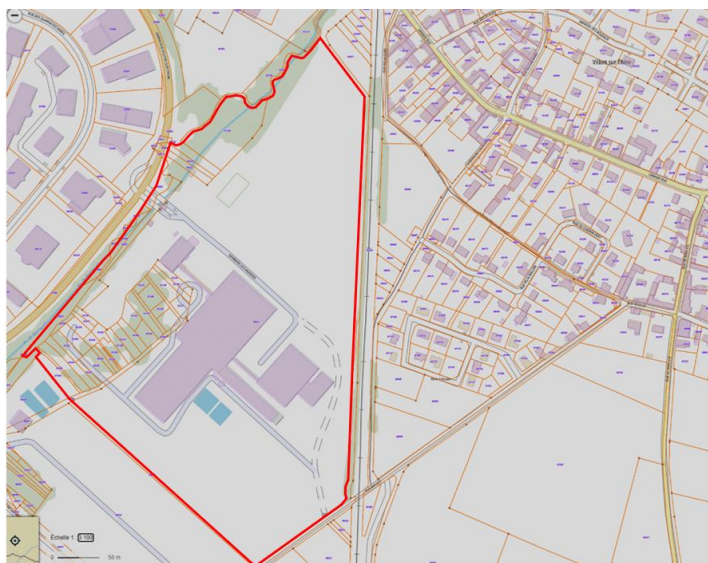
- Le ru de Berneuil longeant la Grand rue de Villers-sur-Thère (ou rue des mathurins) au Nord-Ouest
- L'aire de jeux de Villers-sur-Thère, au Nord,
- Le chemin agricole longeant la voie ferrée Amiens-Paris à l'Est,
- La rue Boulet au Sud,
- La limite avec l'entreprise De Rooy France à l'Ouest et Sud-Ouest

Figure 2 – Localisation de la zone de projet à petite échelle (1/10 000)



Source – ECOSYSTEMES d'après GEOPORTAIL

Figure 3 – Localisation de la zone de projet à petite échelle (1/3 000)



Source – ECOSYSTEMES d'après GEOPORTAIL

3 OCCUPATION DU SOL

La surface de la zone de projet (figure 4) est occupée par une ancienne industrie non exploitée entourée de friches végétales, d'un espace boisé, d'espaces verts, d'un bois alluvial bordant le ru de Berneuil et d'une parcelle agricole cultivée (figure 4).

Figure 4 – Occupation du sol



Source – ECOSYSTEMES d'après GEOPORTAIL

4 METHODES

4.1 Le calendrier des observations

Les observations de terrain ont été réalisées sur une durée totale de 10h 30 en trois demi-journées diurnes par temps ensoleillé et quatre heures d'observations nocturnes pour tous les critères de la faune, de la flore et de la végétation.

Date	Météo	Groupe taxonomiques	Durée (heure)
4 juin 2021	Orage Vent par rafale 12°C	Amphibien et intérieur des bâtiments pour recherche de nidification (oiseaux) et présence de chiroptères	2h
7 juin 2021	Ensoleillé, Vent 3 km/h – 21°C	Tous et chiroptères	4h + 3h nocturne
15 juin 2021	Ensoleillé 23°C – Vent nul	Tous sauf chiroptères	2h30 + 2h nocturne

4.2 Les insectes

Méthodes d'observation

La pression d'observation sur les insectes est réalisée d'après la qualité écologique des habitats. Ces derniers ayant une très faible naturalité comme les lisières très nitrophiles en bordure de champs

cultivés ou de la voie ferrée ont fait l'objet d'une attention plus faible car la présence d'insectes patrimoniaux est quasi nulle.

L'approche synthétique des populations animales s'est déroulée en deux phases :

- une phase de terrain correspondant à l'observation *in situ* des populations d'insectes et à la récolte du matériel ;
- une phase de laboratoire nécessaire au tri, à la préparation et à la détermination des échantillons récoltés.

La méthode utilisée correspond à celle de l'observation visuelle :

- sans capture pour les espèces connues à identification facile ou pour celles qui se déplacent lentement (identification directe) ;
- avec capture pour les espèces posant des difficultés de détermination ou pour celles qui se déplacent rapidement, au moyen de filets (identification différée).

Les observations ont donc été réalisées en parcours à vue au moyen du filet à papillon. La capture et l'identification à vue ou différée semble être la méthode la mieux adaptée pour répondre correctement dans les délais impartis.

La liste des insectes est présentée selon la nomenclature utilisée par le Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris (Inventaire National du Patrimoine Naturel).

4.3 La flore et végétation

La flore a été analysée par un inventaire botanique classique qui consiste à parcourir la zone d'étude tout en relevant les espèces visibles de manière la plus exhaustive possible. La flore est relevée par types d'habitats de manière à corréliser les résultats de l'inventaire avec ceux des relevés phytosociologiques réalisés dans un second temps.

L'inventaire a aussi pour rôle de mettre en évidence les espèces protégées et celles dites « patrimoniales ». Les statuts des espèces végétales ont été identifiés à partir de l'inventaire de la flore vasculaire du Conservatoire Botanique National de Bailleul.

Les espèces végétales ont été identifiées à partir de :

- TISON J. & DE FOUCAULT B. (coords), 2014 – *Flora Gallica*. Flore de France. Biotope, Mèze, xx + 1196 p.

Les statuts des espèces végétales ont été identifiés à partir de l'inventaire suivant :

- Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 2019 - *Liste des plantes vasculaires (Ptéridophytes et Spermatophytes) citées dans les Hauts-de-France (02, 59, 60, 62, 80) et en Normandie orientale (27, 76). Référentiel taxonomique et référentiel des statuts. Version 3.1c. DIGITALE (Système d'information floristique et phytosociologique) [Serveur]. Bailleul : Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 1994-2019.*

La liste complète des espèces observées est placée en annexe 1.

4.3.1 La végétation

Elle s'appuie sur la méthode du relevé phytosociologique de Braun-Blanquet qui consiste à dresser la liste des plantes présentes dans un échantillon représentatif et homogène du tapis végétal et en

opérant strate par strate. Les espèces définies sont affectées d'un coefficient d'abondance-dominance (i à 5) (tableau 1).

Tableau 1 – Coefficients de Braun-Blanquet

Recouvrement de l'espèce	Coefficient d'abondance
Supérieur à 75%	5
Compris entre 50% et 75%	4
Compris entre 25% et 50%	3
Compris entre 5% et 25%	2
Inférieur à 5%	1
Très peu abondant	+
Espèce très rare	r
Espèce représentée par un individu unique	l

Source - ECOSYSTEMES

L'observation a consisté à définir des échantillons représentatifs des habitats qui composent la surface de l'étude. C'est à partir de l'analyse de ces relevés d'habitats que la carte de la végétation a été réalisée. Le rang phytosociologique choisi pour caractériser les habitats est l'alliance car c'est celui qui permet de recoller les habitats définis avec ceux figurant sur la liste du Corine biotope et Eur. 15.

Les relevés ainsi dressés aident à définir les types de groupements végétaux appartenant au synsystème (catalogue des associations végétales) et de les référencer au catalogue Corine Biotope, au manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne EUR 15/2 – Octobre 1999 et aux cahiers d'habitats.

LOUVEL, J., GAUDILLAT, V. 1 L., PONCET, 2013. – *EUNIS, European, Nature Information System, Système d'information européen sur la nature. Classification des habitats. Traduction française. Habitats terrestres et d'eau douce*. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, Paris, 289p.

4.4 Les reptiles et les amphibiens

Les observations sur les amphibiens ont été effectuées à vue et au chant sur un réservoir encore en eau, seule pièce d'eau libre de la zone de projet. Les endroits frais, comme les abords du ru de Berneuil pouvant héberger des batraciens ont été prospectés.

Pour les reptiles, l'observation a été réalisée au pied des bâtiments exposés au Sud et les espaces imperméabilisés de toute la zone de projet : terrain de tennis, quais de chargement, ancien petit bassin au Nord...

4.5 Les mammifères

Les observations des moyens et grands mammifères ont porté sur l'observation directe à vue et surtout sur la recherche d'indices (traces, laissées, individus morts et écrasés...). La méthode est simple et se pratique simultanément aux autres observations (surtout flore et végétation). C'est une prospection de parcours suffisante pour démontrer la présence de mammifères de moyenne et grande taille.

4.6 Les chauves-souris

Sur les 125 espèces françaises de mammifères, les Chauves-souris constituent environ le quart des mammifères de la faune française avec ces 35 espèces parmi lesquelles 13 espèces sont menacées (ROUE, S.Y. & M. BARATAUD, 1999).

La méthode s'appuie sur deux demi soirées d'écoute en transect sur toute la périphérie de la zone de projet avec des poses de 10 mn (figure 5).

Les inventaires acoustiques au sol sont la principale méthode qui permet de caractériser l'utilisation des habitats du site de projet par les différentes espèces de chauves-souris. Cet inventaire a été décliné de la manière suivante :

- la **recherche de gîtes** et la **caractérisation des habitats**, qui permettent d'estimer le type de fréquentation du site d'étude par les chiroptères et de raisonner en termes de fonctionnalités propres à ce groupe biologique ;
- les **sessions d'écoutes nocturnes**, réalisées dans la zone d'étude à l'aide de détecteur d'ultrasons (Pettersson D240X couplé à un enregistreur numérique), permettant, après analyse des enregistrements, d'identifier des espèces de chiroptères présentes en chasse ou en transit sur la zone d'étude. Deux techniques ont été utilisées pour cet inventaire acoustique : les points d'écoutes et un transect (trajet prédéfini reliant 2 points d'écoute).

La majorité des chauves-souris contactées lors de cette méthode sont déterminées directement sur le terrain. Celles présentant des difficultés d'identification immédiate, sont enregistrées et stockées sur un enregistreur numérique ou dans la mémoire interne du détecteur, pour faire l'objet par la suite d'une analyse plus poussée sur logiciel spécialisé.

Les matériels utilisés pour l'étude sont les suivants :

- un détecteur d'ultrasons 240X Pettersson Elektronik AB utilisé pour la conversion des ultrasons émis par les chauves-souris en sons audibles ;
- une paire de jumelles à vision nocturne BUSHNELL pour observer l'activité des chauves-souris au crépuscule et la nuit en plein parc et en lisière des boisements ;
- un anémomètre/thermomètre mobile placé en bout de bras et relevé à chaque point ;
- le logiciel BatSound 4.4

L'approche acoustique a été complétée par une approche visuelle crépusculaire à l'œil nu, aux jumelles à vision nocturne.

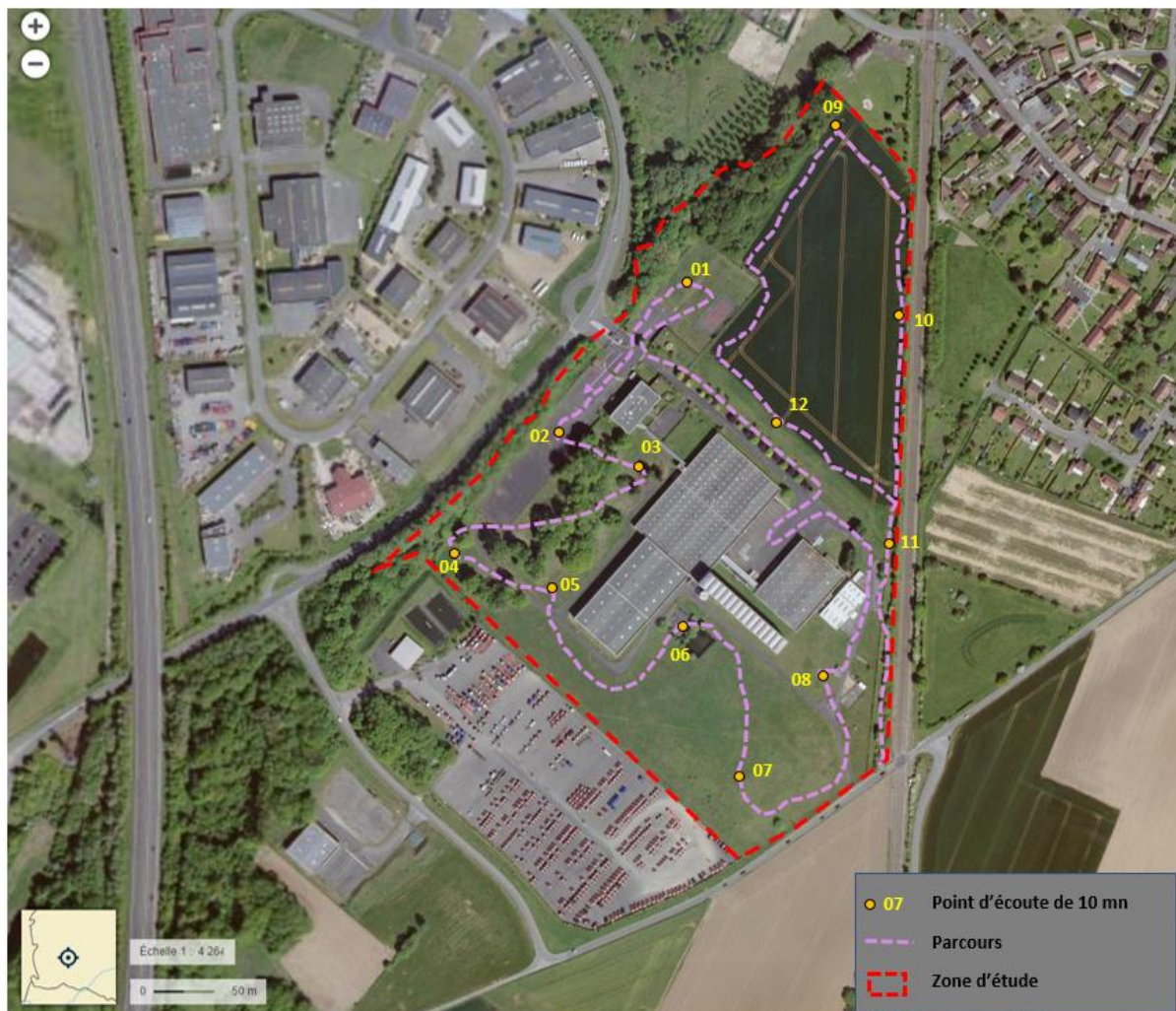
La « Clé de détermination des Chiroptères au détecteur à ultrasons » réalisée par Michel Barataud a été utilisée pour l'identification des espèces ou groupes d'espèces sur le terrain avec le détecteur à ultrasons.

La recherche de gîtes a également été réalisée sur l'ensemble de la zone de projet y compris l'intérieur des bâtiments disponibles à la visite. Certaines zones n'ont pu être parcouru pour des raisons de sécurité.

Météorologie enregistrée au cours de la nuit d'écoute

Date	Horaires	Stations	Temp. (°C)	Vent (km/h)	Hygrométrie (%)	Pluie (mm)	Visibilité lunaire
7-8 juin	21h51-22h00	1	Début 17,6-Fin 15,3	3,9 à 4,2	67,7 - 70,4	0	10,06
	22h10-22h20	2					
	22h30-22h40	3					
	22h45-22h55	4					
	23h 00-23h10	5					
	23h25-23h35	6					
	23h40-23h50	7					
00h05-00h15	8						
15-16 juin	22h00-22h10	9	Début 21-Fin 19	0	62-65	0	22,51
	22h15-22h25	10					
	22h40-22h50	11					
	23h-23h10	12					

Figure 5 – Localisation des parcours et points d'écoute



4.7 Les oiseaux

Le cycle biologique des oiseaux comprend quatre phases : période de migration pré-nuptiale, période de reproduction, période de migration post-nuptiale et période d'hivernage.

Les observations ont été réalisées à l'aide de jumelles, en affût et parcours. Les observations se sont déroulées à vue sur une période de 20 minutes sur chacun des points choisis et ensuite en parcours à la volée.

Pour mener l'inventaire des oiseaux nicheurs du site, la méthode des IPA (Indice Ponctuel d'Abondance) a été appliquée. Elle consiste à rester sur une station durant 20 minutes, en un point donné, et à noter chaque espèce observée (à l'aide de jumelles) et écoutée.

3 points d'IPA ont été définis de manière à couvrir les différents types de milieux existant sur la zone de projet (Figure 6). Ces points ont été choisis sur les habitats qui concentrent le plus d'oiseaux à la reproduction.

- **IPA 1** : zone mixte champ cultivé bois et friche
- **IPA 2** : zone boisée du site industriel et corridor du ru de Berneuil
- **IPA 3** : zone ouverte sur la zone d'espaces verts occupés par de la friche du plateau

Un passage a été effectué sur chacun de ces points.

Pour chaque espèce, l'effectif maximal obtenu lors d'un passage, a été retenu. Ces observations ont permis d'établir un statut nicheur possible, probable ou certain, à partir des critères de l'EBCC Atlas of European Breeding Birds (Hagemeijer & Blair, 1997).

Nidification possible

- 01 - espèce observée durant la saison de reproduction dans un habitat favorable à la nidification
- 02 - mâle chanteur (ou cris de nidification) en période de reproduction
- 03 - couple observé dans un habitat favorable durant la saison de reproduction

Nidification probable

- 04 - territoire permanent présumé en fonction de l'observation de comportements territoriaux ou de l'observation à 8 jours d'intervalle au moins d'un individu au même endroit
- 05 - parades nuptiales
- 06 - fréquentation d'un site de nid potentiel
- 07 - signes ou cri d'inquiétude d'un individu adulte
- 08 - présence de plaques incubatrices
- 09 - construction d'un nid, creusement d'une cavité

Nidification certaine

- 10 - adulte feignant une blessure ou cherchant à détourner l'attention
- 11 - nid utilisé récemment ou coquille vide (œuf pondu pendant l'enquête)
- 12 - jeunes fraîchement envolés (espèces nidicoles) ou poussins (espèces nidifuges)
- 13 - adulte entrant ou quittant un site de nid laissant supposer un nid occupé (incluant les nids situés trop haut ou les cavités et nichoirs, le contenu du nid n'ayant pu être examiné) ou adulte en train de couvrir.
- 14 - adulte transportant des sacs fécaux ou de la nourriture pour les jeunes
- 15 - nid avec œuf(s)
- 16 - nid avec jeune(s) (vu ou entendu)

Figure 6 – Localisation des points d'écoute des oiseaux



5 RESULTATS ET INTERPRETATIONS

5.1 Aperçu topographique

Trois transects ont été réalisés (figure 7).

Le transect AB traverse toute la zone d'étude selon la direction Nord-Est-Sud-Ouest. La pente est de 2% avec un dénivelé de 5 m vers le Nord-Est.

Le transect CD est réalisé au Sud-Ouest sur le plateau où sont installés les bâtiments. Le sol est quasiment plat pour une pente moyenne de 3% jusqu'au talus d'environ 10 m (pente à 24%) avant le ru de Berneuil.

Le transect EF, est réalisé près de la culture. La pente moyenne est de 2% pour un dénivelé négatif de 5 m.

5.2 Les zones à dominantes humides et hydrographie

La zone de projet n'est pas comprise dans une zone à dominante humide inscrite au SDAGE Artois-Picardie 2016-2021 (2008 – Agence de l'Eau Artois-Picardie

La zone de projet n'est pas comprise pour partie dans une zone à composante humide France (2009 ONZH, SOES, CGDD, MEEDADAT, MNHN).

Cependant, la **zone de projet est située dans un zonage de type « milieux potentiellement humides »** (2014, UMR SAS INRA-AGROCAMPUS OUEST) (figure 8). Trois niveaux de probabilité ont été définis : assez fort, fort et très fort. La zone présente, à certains endroits, des probabilités assez fortes à fortes. Ces espaces (photo 2) ont été vérifiés au moyen d'un sondage par tarière pour s'assurer de la présence ou non de zone humide. Quatre sondages ont été réalisés (figure 8 et tableau 2).

Photo 2 – Sondage pédologique



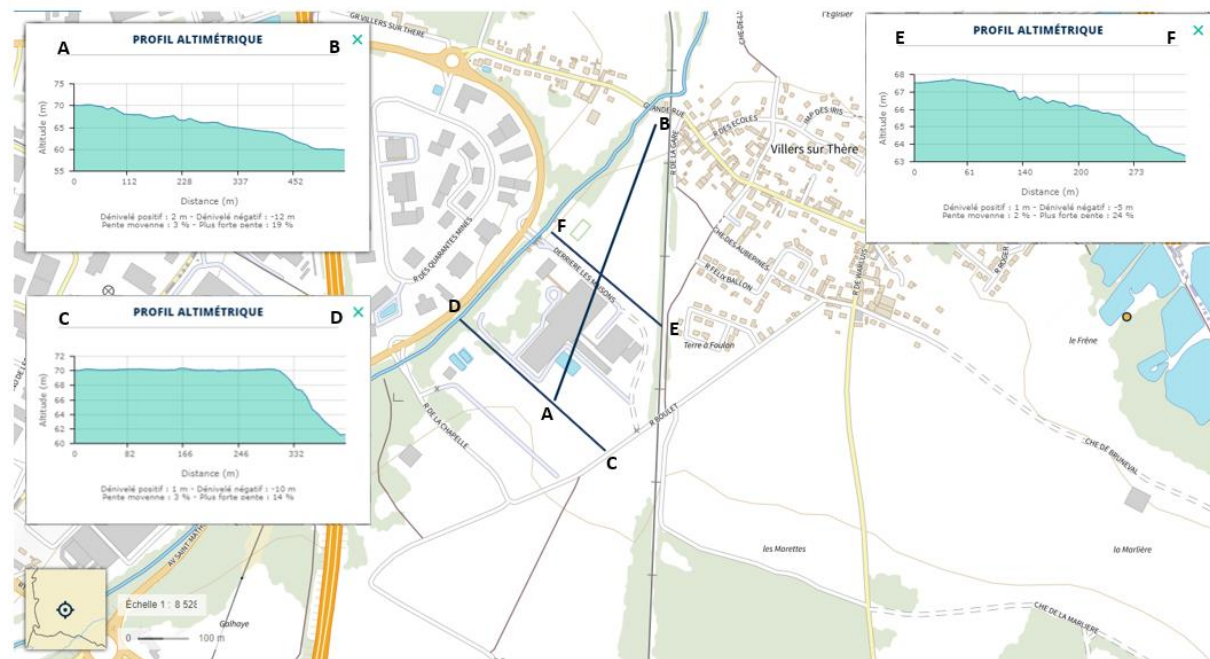
La pénétration de la tarière n'a pu être réalisée sur toute sa longueur en raison d'un sol très fermé à partir de 60-70 cm que ce soit au niveau de la friche ou du champ cultivé. Il n'était donc plus possible à cette profondeur de faire pénétrer la tarière.

Le sol est de texture limono-argileuse en surface. En utilisant, le diagramme des sols humides du GEPPA, il n'a pas été démontré de concertations d'oxydo-réduction dans les 60 à 70 premiers centimètres ce qui caractérise l'absence de zone humide. Le tableau 2 récapitule les caractéristiques des sondages.

Tableau 2 – Caractéristiques des sondages

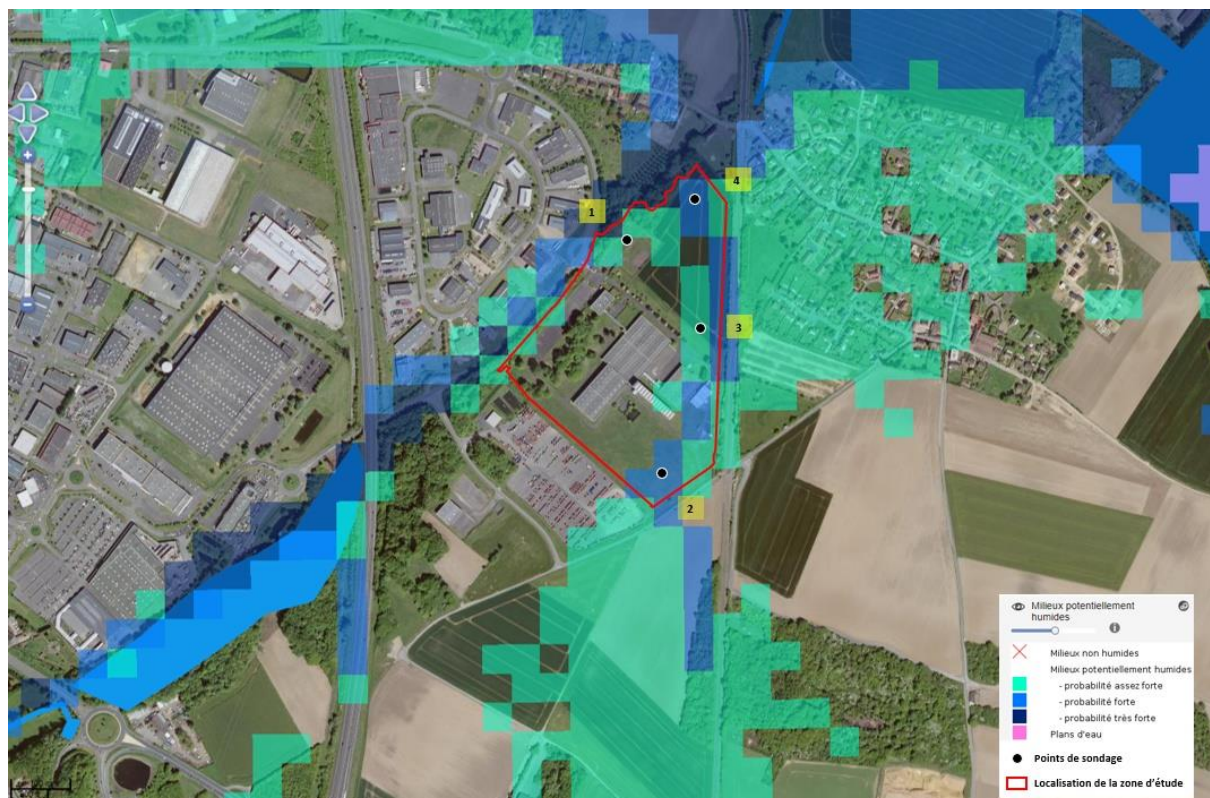
Sondage	Localisation	Type de végétation	Type de sol	Oxydo-réduction
1	Lit majeur du Ru de Berneuil près du terrain de tennis – Probabilité assez forte	Friche mésophile I1.5 fauchée irrégulièrement – Pas de flore caractéristique des zones humides.	Sol remanié de texture limono-argileuse avec des cailloux et des graviers – Profil sur 50 cm. – Pas de traces d'oxydoréduction	Absence
2	Zone sommitale au Sud près de la rue Boulet Probabilité forte			
3	Champ de betteraves – Probabilité assez forte	I1.12 - Champ de betteraves Sol dénudé traité contre les adventices des cultures. Pas de végétation au sol	Sol agricole, texture limono-argileuse – Forte battance – Profil sur 60 cm	
4	Parcelle cultivée - Probabilité forte		Sol agricole, texture limono-argileuse – Forte battance – Zone dépressionnaire accumulant l'eau de ruissellement	

Figure 7 - Profils topographiques selon trois axes



Source -ECOSYSTEMES d'après GEOPORTAIL

Figure 8 – Localisation des points de sondage sur la carte des milieux potentiellement humide en France



Source -ECOSYSTEMES d'après SIG réseau zones humides

Figure 9 – Définition de la carte des milieux potentiellement de France

Les milieux potentiellement humides de France modélisés

30 septembre 2014 | Ecrit par Hervé Squidant

Sollicitées par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, deux équipes de l'INRA d'Orléans (US InfoSol) et d'AGROCAMPUS OUEST à Rennes (UMR SAS) ont produit une carte des milieux potentiellement humides de la France métropolitaine.

Cette carte modélise les enveloppes qui, selon les critères géomorphologiques et climatiques, sont susceptibles de contenir des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Les enveloppes d'extension des milieux potentiellement humides sont représentées selon trois classes de probabilité (assez forte, forte et très forte).

La légende

✗	Milieux non humides
	Milieux potentiellement humides :
■ (light green)	- probabilité assez forte
■ (medium green)	- probabilité forte
■ (dark green)	- probabilité très forte
■ (pink)	Plans d'eau
■ (orange)	Estrans

Ce travail permet de disposer d'une base cartographique homogène au niveau national, compatible avec une représentation graphique au 1/100 000, utile pour élaborer et piloter les politiques publiques qui concernent les milieux humides.

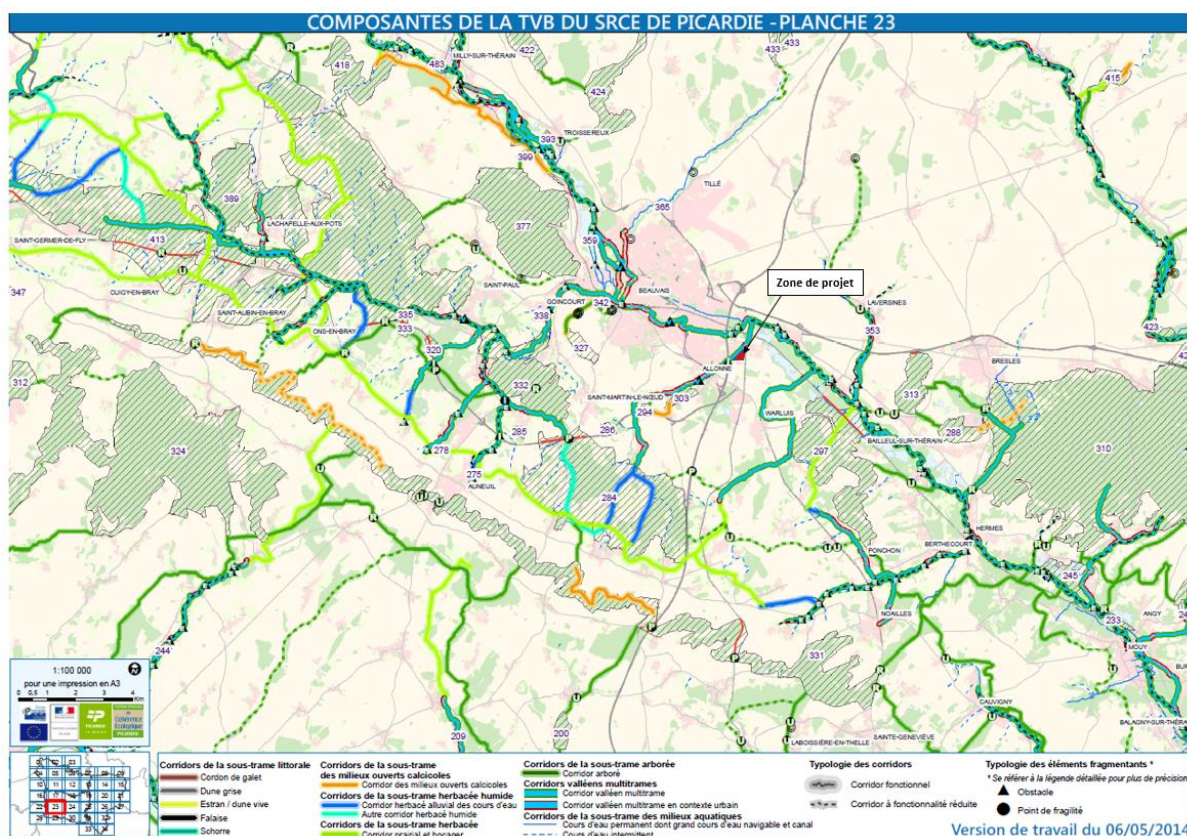
➔ **L'analyse des 4 points montre que la zone de projet ne présente pas de zone humide caractérisée par les critères de flore, de végétation et de pédologie.**

5.3 Les corridors biologiques

A l'échelle régionale, la carte de la composante de la TVB du SRCE de Picardie (figure 10) montre que la zone de projet n'est traversée par aucun corridor biologique identifié et ne fait pas l'objet de réservoir biologique identifié. Cependant, la limite périphérique du projet est contiguë à un corridor valléen multitrame. Ce corridor est composé du lit mineur du ru de Berneuil et de ses berges couvertes au droit du projet par une galerie boisée composée d'espèces caractéristiques des zones humides (Saule blanc, Aulne glutineux, Houblon, Cirse des maraichers...).

Avertissement sur la validité des documents du SRCE Picardie. Les cartes ci-après sont uniquement destinés à la concertation dans le cadre du SRCE et n'ont pas vocation à être utilisées hors de ce cadre.

Figure 10 – Extrait de l'atlas du SRCE de Picardie



Source –SRCE – Atlas de la rame verte et Bleue de la région Picardie 2014

A l'échelle locale (figure 11), le corridor biologique identifié se situe de part et d'autre du Ru de Berneuil.

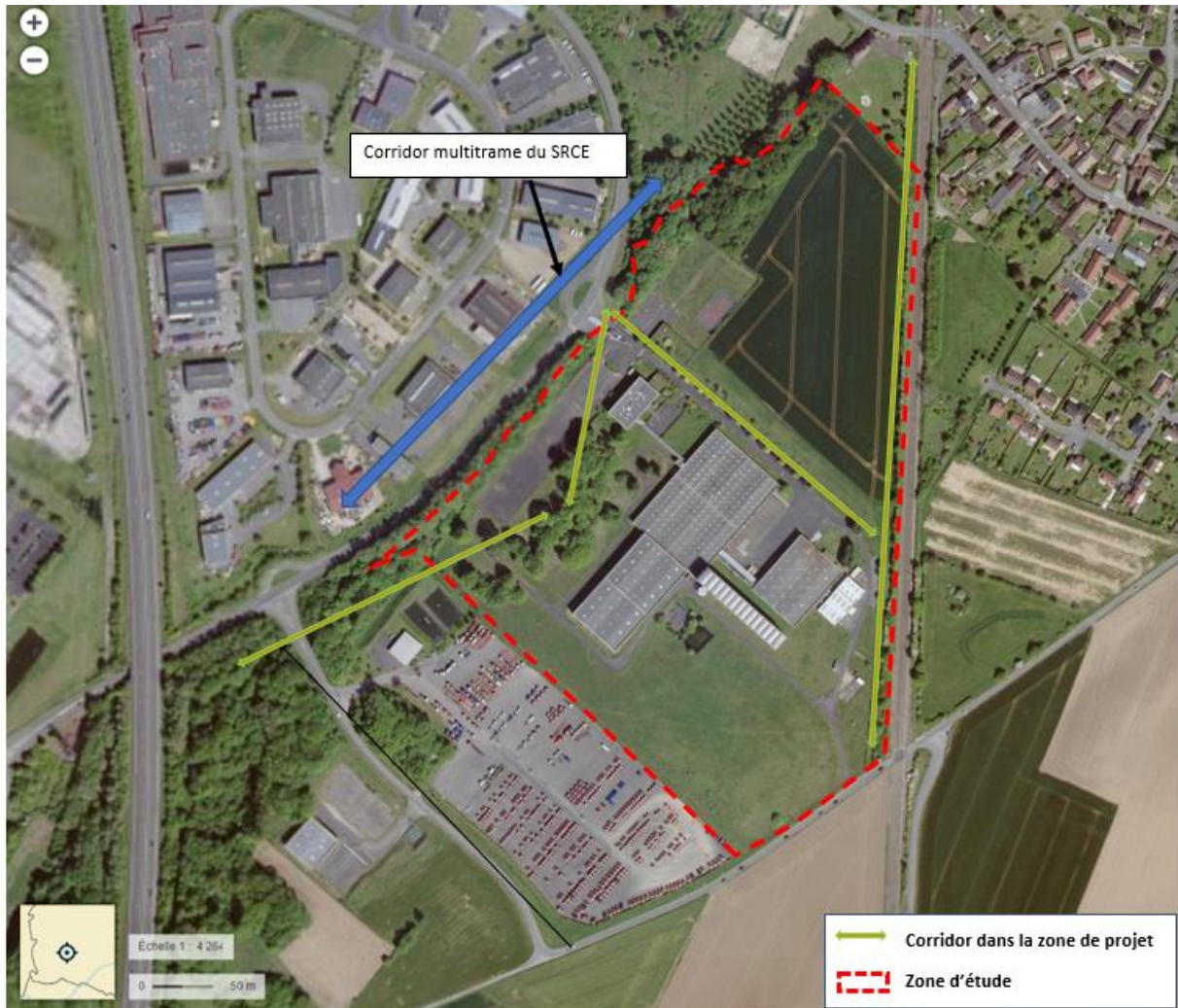
Plusieurs corridors sont identifiés sur la zone de projet.

- L'alignement d'arbres transversal situé le long d'une voie d'accès aux bâtiments connecté au corridor multitrame et au corridor vert de la voie ferrée,
- Le chemin d'accès à la parcelle cultivée associée aux haies de bordure de la voie ferrée,
- L'espace boisé et la haie de bouleaux connectés au corridor multitrame régional.

Ces corridors jouent le rôle de zone trophique et de reproduction pour les oiseaux, de gîtes d'été pour les chauves-souris (uniquement les arbres de l'espace boisé). La bande boisée de la voie ferrée

contiguë au champ cultivé joue un rôle de « zone refuge » pour les oiseaux et un axe de déplacements pour la faune en général.

Figure 11 – Localisation des corridors internes à la zone de projet



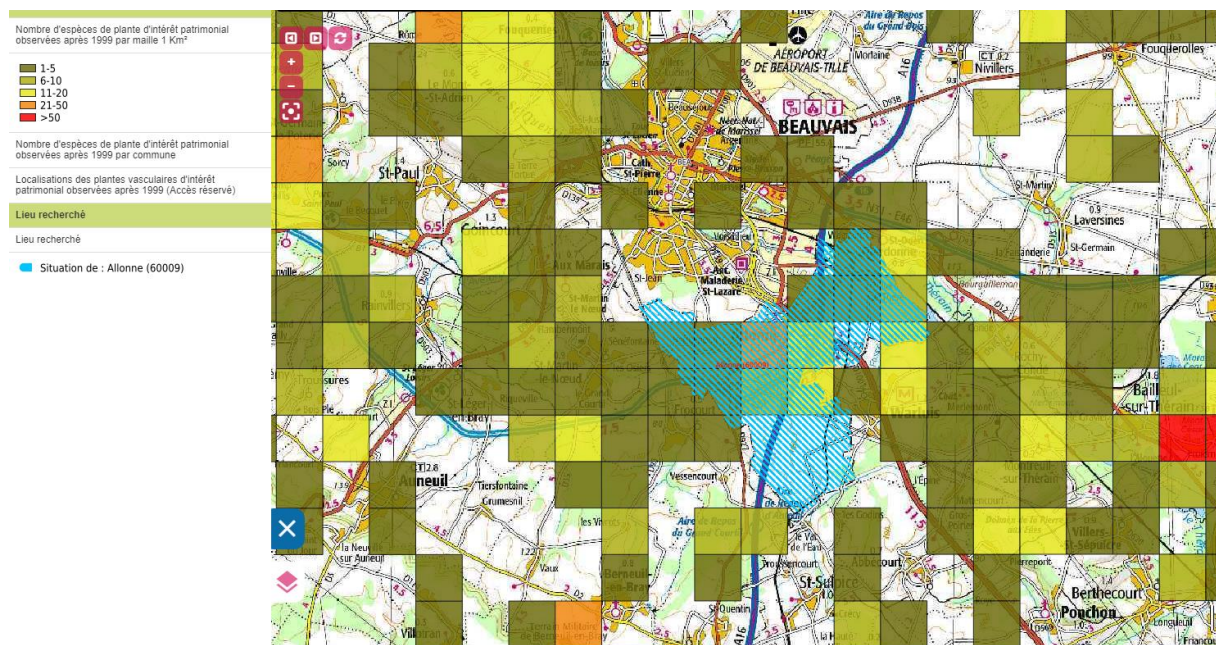
5.4 La flore et la végétation

5.4.1 La flore

Extrait de la base de données

Le Conservatoire Botanique National de Bailleul signale, sur la commune de d'Allonne, 622 espèces, parmi lesquelles certaines espèces sont protégées (figure 12).

Figure 12 – Pression d'inventaire botanique sur la commune d'Allonne



Source - Extrait de la base de données DIGITALE2 – CBNBL Bailleul

Inventaire des plantes dans l'emprise du projet

L'inventaire de la flore a été versée en annexe 1.

La flore observée est composée de **167** espèces réparties en trois strates :

- Strate arborescente : 18 espèces
- Strate arbustive : 15 espèces
- Strate herbacée : 134 espèces

Parmi la strate arborescente : 5 espèces exotiques : Erable négundo (*Acer negundo*), Marronnier (*Aesculus hippocastanum*), Thuya d'Orient (*Platycladus orientalis*), Peuplier noir d'Amérique (*Populus deltoides*) et Peuplier du Canada (*Populus x canadensis*).

Parmi la strate arbustive : Arbre de Judée (*Cercis siliquastrum*), Arbres aux perruques (*Cotinus coggyria*), Troène à feuille ovale (*Ligustrum ovalifolium*) [Rare], Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*) [Assez rare].

Ce sont parmi ces espèces exotiques que l'indice de rareté est le plus fort.

La strate herbacée avec ces 134 espèces sont toutes indigènes. Le tableau en annexe montre que ces espèces sont communes à très communes en Hauts-de-France.

Aucune espèce n'est protégée et patrimoniale.

Aucune des populations d'espèce n'est menacée. L'essentiel des espèces caractérise les champs cultivés, les friches et les boisements.

Aucune espèce exotique envahissante a été mise en évidence.

La flore caractéristique des zones humides est concentrée dans le boisement du corridor multitrane, qui longe le ru de Berneuil.

➔ **La flore ne présente pas d'intérêt botanique et patrimonial en raison de la forte activité anthropique appliquée sur la végétation.**

5.4.2 La végétation

14 types d'habitats ont été relevés.

1. G1.2113 - Aulnaie-frênaie à Cirse maraicher dégradée nitrophile et E5.43 – Lisières forestières ombragées
2. I1.12 – Monoculture intensive
3. E2 - Prairie mésique
4. I1.5 - Friche
5. I2.2 - Espace vert arbustif
6. X11 - Parc boisé
7. J1.6 - Zone bâtie
8. J1.6 - Zone imperméabilisée
9. G5.7 - Taillis de jeunes bouleaux
10. FA.4 - Haie discontinuée sur clôture
11. FA1 - Haie continue exotique
12. G5.1 – Alignements d'arbres et arbustes exotiques
13. G5.1 - Arbres et arbustes naturels
14. J5.33 – Réservoirs de stockage d'eau

5.4.2.1 *Aulnaie-frênaie à Cirse maraicher dégradée nitrophile et E5.43 – Lisières forestières ombragées*

Habitat contré sur les berges du lit majeur du ru de Berneuil (photo 4). Les espèces caractéristiques sont : Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), Tremble (*Populus tremula*), Peupliers du Canada (*Populus x canadensis*), Liseron des haies (*Convolvulus sepium*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), Cirse des maraichers (*Cirsium oleraceum*), Noisetier (*Corylus avellana*), Orme champêtre (*Ulmus campestris*), Groseiller rouge (*Ribes rubrum*), Gléchome faux lierre (*Glechoma hederacea*), Epiaire des bois (*Stachys sylvatica*), Ortie dioïque (*Urtica dioica*), Houblon (*Humulus lupulus*).

5.4.2.2 *Monoculture intensive*

La végétation adventice s'apparente aux champs cultivés (photo 1). Ces espaces ne sont pas indexés au code Corine biotope seulement sous le nom de : Champs d'un seul tenant intensément cultivés Code : 82.1 Grandes cultures. La culture de betteraves récemment installée ne montre aucune plante adventice en raison de l'efficacité de l'herbicides appliqué à la culture.

5.4.2.3 *Friche thermophile dominée par des vivaces (Cor. 87.2, EUNIS E5.1)*

Ce sont les espaces les plus représentatifs de la zone de projet. Ils appartiennent au Dauco Melilotion albi (photos 5 et 11). C'est une friche ensoleillée optimale composée d'un certain nombre de plantes appartenant à la friche et à celle des champs cultivés. Les espèces constantes sont la Carotte sauvage (*Daucus carota*), Picride fausse-épervière (*Picris hieracioides*), Panais cultivé (*Pastinaca sativa*),

Vergerette du Canada (*Conyza canadensis*), Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), Potentille rampante (*Potentilla reptans*), Compagnon blanc (*Silene alba latifolia*), Luzerne (*Medicago lupulina*), Tanaisie vulgaire (*Tanacetum vulgare*), Armoise vulgaire –(*Artemisia vulgaris*), Brome doux (*Bromus hordeaceus*), Ivraie vivace (*Lolium perenne*), Trèfle blanc (*Trifolium repens*), Millepertuis (*Hypericum perforatum*)... Cette friche fauchée irrégulièrement caractérise l'évolution depuis une friche plus ouverte et épineuse sur des substrats caillouteux. Cette friche plus riche en vivace est généralement haute. Mais l'entretien irrégulier évite à cette végétation d'évoluer vers l'ormaise rudérale.

5.4.2.4 Espace vert arbustif (I2.2) et Parc boisé X11

Les espaces verts et le parc boisé concentrent les espèces exotiques de la zone de projet (photo 10).

Pour le parc : Bouleau verruqueux (*Betula verrucosa*), Epicéa (*Picea abies*), Marronnier (*Aesculus hippocastanum*), Thuya d'Orient (*Platyclusus orientalis*), Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), Peuplier noir d'Amérique (*Populus deltoides*), Pi sylvestre (*Pinus sylvestris*), Erable negundo (*Acer negundo*)

Pour les arbustes des espaces verts : Troène à feuilles ovales (*Ligustrum ovalifolium*), Laurier cerise (*Prunus laurocerasus*), Arbre à perruques (*Cotinus coggyria*), Arbre de Judée (*Cercis siliquastrum*), Rosiers spp., ...

5.4.2.5 Haie continue exotique (FA.1) et Haie discontinue sur clôture (FA.4)

Le linéaire de haie est peu important et peu fonctionnelle, soit il s'agit d'une haie basse séparative (Près du terrain de tennis, soit il s'agit d'arbustes implantées çà et là le long de la clôture extérieure et de manière discontinuée : Lierre (*Hedera helix*) sur les poteaux en béton mais aussi Saule marsault (*Salix caprea*), Clématite (*Clematis vitalba*), Aubépine (*Crataegus monogyna*), Prunellier (*Prunus spinosa*). Cette haie n'a pas connu de grand développement en raison d'un entretien irrégulier (côté ancienne usine).

5.4.2.6 Taillis de jeunes bouleaux (G5.7)

Un taillis linéaire (photo 9) presque pur de jeunes bouleaux (*Betula verrucosa*), en limite parcellaire, est connecté au corridor multitrane du ru de Berneuil. Ce linéaire n'apporte pas d'intérêt particulier au plan écologique.

5.4.2.7 Prairie mésique (E2)

Cette prairie (photo 2) est une arrhénathéraie correspondant aux prairies mésophiles de fauche. Elle couvre une bande herbacée entre la clôture extérieure de l'usine et la culture de betteraves. Elle est dominée par le Fromental (*Arrhenatherum elatius*), la Céraiste des champs (*Cerastium fontanum* subsp. *vulgare*), Gaillet mou (*Galium mollugo*), le Gaillet vrai (*Galium verum*), Géranium colombin (*Geranium columbinum*), Oseille sauvage (*Rumex acetosa*), Scorsonère des prés (*Tragopogon pratensis*), Trisetè jaunâtre (*Trisetum flavescens*) ... Deux espèces des pelouses calcaires transgressives sont l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*), l'Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*), le Panicaut champêtre (*Eryngium campestre*). Cette bande herbacée est régulièrement fauchée par l'exploitant agricole, pour des besoins d'entretien.

5.4.2.8 Arbres et arbustes naturels (G5.1)

Rares sont les arbustes et les petits arbres isolés. Citons par exemple, le Saule marsault (*Salix caprea*), isolé dans la friche de la pointe Sud-Ouest et les espèces exotiques déjà citées plus haut.

5.4.2.9 Les surfaces imperméabilisées (J1.6)

Une végétation parfois fugace pour les pionnières et résistante pour les annuelles colonise les fissures des zones imperméabilisées (voies d'accès, aire de stationnement, allées imperméabilisées). Vulpie queue de rat (*Vulpia myuros*), la Sabline à feuille de serpolet (*Arenaria serpyllifolia*), Crépide capillaire (*Crepis capillaris*), Orge des rats (*Hordeum murinum*) (photo 3).

5.4.3 Physionomie des habitats végétaux

Photo 3 – Physionomie de la friche en périphérie du champ cultivé



Photo 4 - Structure ouverte de la végétation sur le plateau



Photo 5 – Aspect de la végétation dans la dépression linéaire (ancienne voie ferrée) au nord de la parcelle



Photo 6 – Lisière et bande boisée le long du ru de Berneuil



Photo 7 – Friche irrégulièrement fauchée sur le plateau



Photo 8 – Premier plan ancien réservoir perméable après la destruction de la bâche. A l'arrière-plan, réservoir toujours en eau



Photo 9 – Double clôture Sud envahie de Lierre, de petits arbustes et de Clématite



Photo 10 – Grands peuplier, chênes et marronnier du grand parc



Photo 11 – Jeunes bouleaux plantés le long de la limite ouest en connexion avec l'aulnaie-frênaie

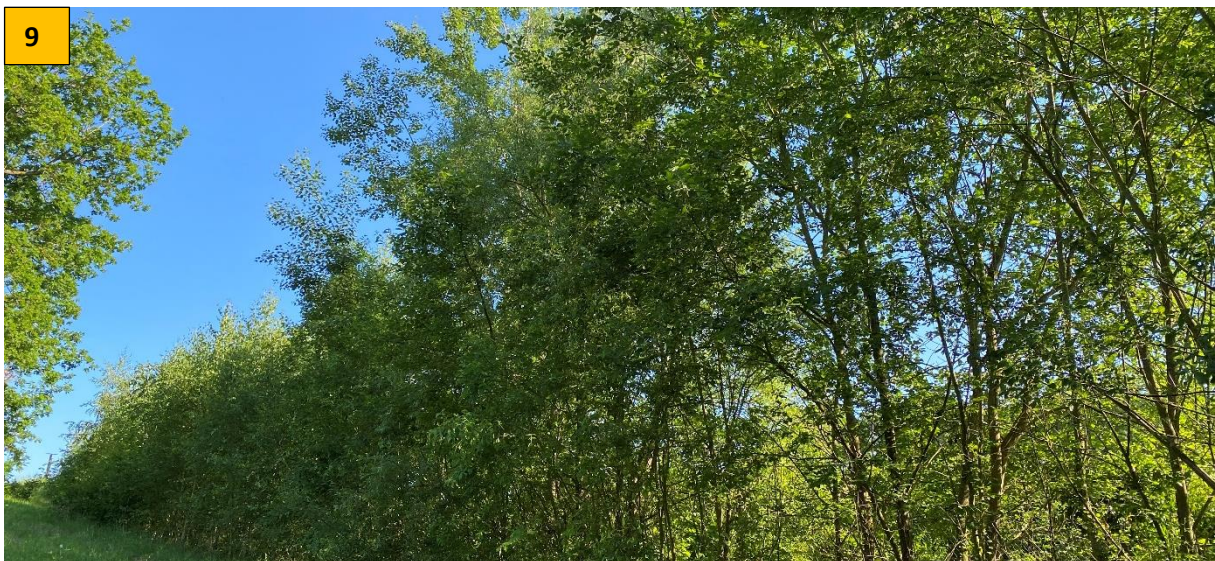


Photo 12 – Les espaces verts fauchés régulièrement en bordure du bâtiment



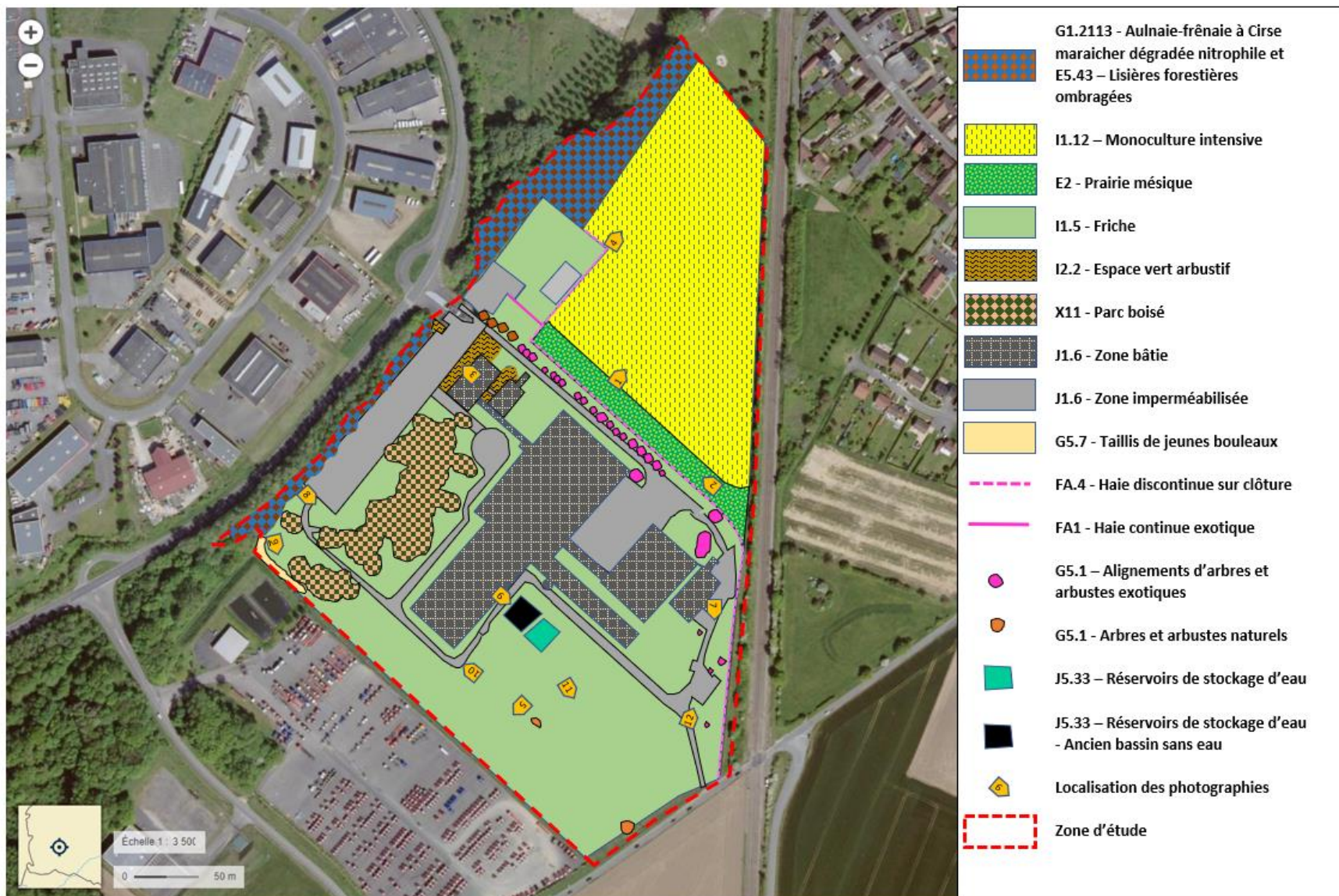
Photo 13 - Physionomie de la friche sur un sol modifié



Photo 14 – Friche près de l'ancien petit bassin de décantation, au Sud près de l'accès par la rue Boulet



Figure 13 - Les habitats végétaux de la zone de projet



5.5 Les évaluations floristiques et phytoécologiques

5.5.1 La flore

Les critères d'enjeu pour désigner la flore sont définis ainsi :

ENJEU FORT : espèce protégée à l'échelle régionale, nationale et/ou européenne

ENJEU MODERE : espèce déterminante de ZNIEFF et/ou possède un statut de rareté R, RR, E

ENJEU FAIBLE : rien de ce qui reflète les 2 enjeux précédents.

5.5.2 La végétation

Les critères d'enjeu de la végétation sont définis ci-après :

ENJEU TRES FORT : l'habitat est d'intérêt communautaire et prioritaire (* annexe 1 de la Directive habitat) et/ou l'habitat abrite une ou plusieurs espèces végétales protégées.

ENJEU FORT : l'habitat est d'intérêt communautaire et en bon état de conservation

ENJEU MODERE : l'habitat est d'intérêt communautaire et en mauvais état de conservation, abrite une ou plusieurs espèces à enjeu modéré

ENJEU FAIBLE : l'habitat présente une richesse spécifique moyenne ou faible sans espèces remarquables.

ENJEU TRES FAIBLE : habitats anthropiques, cultures, plantations...

5.5.3 Enjeux floristiques de la zone d'étude

- Enjeux écologiques

Parmi les 167 espèces végétales recensées dans la zone d'étude, aucun taxon ne peut être considéré comme d'intérêt patrimonial selon le catalogue de référence (CBN de Bailleul, 2021).

- Enjeux réglementaires

Aucune espèce végétale protégée n'a été inventoriée.

5.5.4 Enjeux des habitats végétaux

- Enjeux écologiques

La végétation caractérisée surtout par des friches, une grande parcelle cultivée et une surface boisée présentent un enjeu phytoécologique faible.

- Enjeux réglementaires

Aucun habitat patrimonial n'a été inventorié.

➔ **La flore et la végétation ne présentent pas d'enjeu**

5.5.5 Enjeux sur les corridors biologiques

La zone de projet contiguë à un corridor multitrane identifié au SRCE correspond à un enjeu fort dont l'intégrité fonctionnelle même de ce corridor ne devra pas être perturbé.

➔ **Le corridor multitrane présente un enjeu fort. Ce corridor devra être évité.**

5.6 Les résultats sur la faune

5.6.1 Les oiseaux connus sur la commune

La base de données de Pic Nat affiche 92 espèces d'oiseaux inféodés à tous les types d'habitats qui composent la commune d'Allonne. Ces 92 oiseaux ne sont pas susceptibles de se reproduire dans la zone de projet car les habitats ne leurs sont pas favorables (oiseaux d'eau, oiseaux strictement forestiers, oiseaux des zones semi-ouvertes). Ce sont souvent les oiseaux des cultures et ceux des parcs et jardins, qui colonisent les espaces verts périphériques des zones urbaines (ZAC des Mathurins et Villers-sur-Thère), qui peuvent venir se nourrir sur la zone de projet.

Cette zone inoccupée sans aucune activité extérieure hormis l'entretien des espaces verts est occupée par un petit peuplement d'oiseaux qui vient sur le site pour se nourrir, chasser ou se reproduire.

5.6.2 Les oiseaux

L'inventaire commenté des oiseaux a été versé en annexe.

23 espèces d'oiseaux ont été observées. La plupart des oiseaux sont communs à très communs en Picardie. Ils caractérisent le peuplement d'oiseaux des agrosystèmes (cortèges des milieux ouverts), des bois (cortège des milieux fermés), des parcs urbains et des friches.

Les oiseaux nicheurs de la zone de projet

8 espèces d'oiseaux observés nicheurs sur le site sont : le Rougequeue noir, le Moineau domestique, l'Hypolais polyglotte, la Fauvette à tête noire, le Pigeon ramier, le Merle noir, le Rouge-gorge familier et la Mésange charbonnière (cf. carte de synthèse de la faune).

Le Rouge-queue noir niche dans les petites anfractuosités du mur en béton.

Les Moineaux domestiques nichent dans le bâtiment principal, sur les poutrelles métalliques.

L'Hypolais polyglotte, la Fauvette à tête noire, la Mésange charbonnière, le Pinson des arbres nichent dans la galerie boisée du ru de Berneuil.

Cinq espèces autres espèces sont susceptibles de nicher : Pic épeiche, Etourneau sansonnet, Fauvette à tête noire, Geai des chênes, et Rouge-gorge-familier. Ces oiseaux sont des oiseaux nicheurs probables ou possibles.

Les oiseaux non nicheurs

Le Faucon crécerelle est présent sur le toit des bâtiments qu'il utilise comme point d'observation sur la friche.

Le Chardonneret utilise les friches pour se nourrir.

Trois individus de Perdrix grise cantonnent sur la friche principale du plateau,

La Bergeronnette grise affectionne particulièrement les espaces imperméabilisés et les espaces ouverts des friches.

Les espèces utilisant le site comme ressource trophique dans les aires : les Hirondelles rustiques, les Martinets noirs.

Le champ de betteraves est peu occupé par les oiseaux sans doute en raison d'habitats plus attractifs en périphérie (boisement, friche, haie...).

Au plan de la réglementation

- Aucune espèce ne figure sur la liste de l'annexe I de la Directive Oiseaux.
- Quinze espèces sont protégées parmi les 23 observées.
- Aucune des espèces ne présentent de menace en Picardie.
- Pour la France, trois oiseaux nicheurs sont menacés : Faucon crécerelle, Hirondelle rustique et Martinet noir et une espèce est Vulnérable : le Chardonneret élégant.

➔ L'enjeu sur les espèces d'oiseaux est faible.

5.6.3 Les insectes

L'inventaire commenté des insectes figurent au tableau 3.

Tableau 3 – Inventaire des insectes observés au cours des deux journées de terrain

Nom commun	Taxon	REGLEMENTATION		STATUTS DE VULNERABILITE ET DE RARETE			Déterminant ZNIEFF
		Dir. Habitats	Protection nationale	Statut de rareté en Picardie	Statut de vulnérabilité en Picardie	Liste rouge France UICN	
RHOPALOCERES S = 10							
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i> (L., 1771)	-	-	C	LC	LC	-
Collier de corail	<i>Aricia agestis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	-	-	C	LC	LC	-
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i> (L., 1758)	-	-	CC	LC	LC	-
Paon du jour	<i>Inachis io</i> (Linnaeus, 1758)	-	-	CC	LC	LC	-
Piérade du chou	<i>Pieris brassicae</i> (L., 1758)	-	-	C	LC	LC	-
Piérade du navet	<i>Pieris napi</i> (L., 1758)	-	-	C	LC	LC	-
Procris	<i>Coenonympha pamphilus</i> (L., 1758)	-	-	C	LC	LC	-
Tircis	<i>Pararge aegeria tircis</i> (L., 1758)	-	-	CC	LC	LC	-
Vanesse de l'ortie	<i>Aglais urticae</i> (L., 1758)	-	-	CC	LC	LC	-
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i> (L., 1758)	-	-	CC	LC	LC	-
ORTHOPTERES S = 0							
ODONATES S = 5							
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)	-	-	C	LC	LC	-
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i> (L., 1758)	-	-	C	LC	LC	-
Agrion éclatant	<i>Calopteryx virgo</i> (L., 1758)	-	-	C	LC	LC	-
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i> (L., 1758)	-	-	C	LC	LC	-
Platycnemis à large pattes	<i>Platycnemis pennipes</i> (Pallas, 1771)	-	-	C	LC	LC	-

Légende : CC : très commun, C : commun, LC : préoccupation mineure de la population

Base de données Pic Nat

La base de données affiche 128 espèces de papillons connus sur la commune. Cet inventaire dresse la liste des insectes non seulement des insectes de tous les ordres taxinomiques, autres que les quatre ordres soumis à protection.

Observations sur le site

Les observations ont été réalisées sur les ordres dont les espèces sont protégées. Parmi ceux soumis à protection, les espèces observées dans la zone de projet sont de 15.

- 10 pour les Rhopalocères
- 5 pour les Odonates.

L'ordre des Orthoptères n'a pas fait l'objet d'inventaire en raison du stade immature et de l'absence de sauterelles et de criquets à cette saison de printemps.

Les populations des dix espèces de rhopalocères, à large amplitude écologique, ne présentent pas de menace. Ces espèces peuvent se trouver dans toute la zone de projet mais avec une plus forte fréquence dans la zone de terrain en friche.

Les 6 espèces de libellule sont communes à la région et leurs populations ne sont pas menacées. Ces libellules peuvent venir de la périphérie pour se nourrir dans les friches et les lisières boisées. Les étangs de la vallée de l'Oise toute proche sont probablement les habitats qui produisent le plus de libellules. Cependant, un des deux bassins toujours en eau, qui récoltent les eaux de pluie uniquement, est un site où se reproduisent et se développent les libellules.

La photo 15 montre une larve d'Anisoptère en pleine phase de respiration. Donc, ce bassin est susceptible d'abriter les quatre espèces des eaux stagnantes observées.

Quant au Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo*), cette libellule se reproduit dans le lit mineur des rivières, probablement dans le ru de Berneuil, lieu de l'observation (lisière du boisement).

Photo 15 – Phase respiratoire d'une larve d'Anisoptère



Aucune espèce d'insectes n'est protégée et la potentialité de présence d'insectes protégés dans la zone de projet est très faible, voire nulle en raison de l'absence de leurs habitats.

Le filet troubleau a permis de mettre en évidence un peuplement d'insectes relativement diversifié concentré dans les zones où les feuilles de Saules marsault s'accumulaient. A la date de l'observation, ces saules n'étaient plus présents (contrairement à la photographie aérienne. Voir photo 6 page 24 *supra*). Les espèces observées sont : Dytiscidés, Naucore, Ranatre, Notonectes, Corises, Gerris, Gyryns, Chironomes...

➔ ***Les insectes ne représentent pas de contraintes sensibles vis-à-vis du projet. L'enjeu devrait être faible.***

5.6.4 Les reptiles et les batraciens

5.6.4.1 Les reptiles

Base de données Pic Nat

La base de données affiche 3 espèces : Lézard vivipare, Orvet et Lézard des murailles. Ces espèces sont communes à assez communes en région Picardie et ne présentent aucune menace.

Observations sur le site

Seul le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) a été observé à la base des bâtiments en station ensoleillée sur les zones caillouteuses près de l'entrée principale. Les bâtiments et les espaces verts à proximité des bâtiments confèrent à ce lézard toutes les conditions favorables à son cycle de vie.

Quant aux espèces citées dans la base de données, le Lézard vivipare ne peut se développer dans les différents habitats de la zone de projet. L'Orvet choisira les mêmes espaces que le Crapaud commun dans la galerie boisée du ru de Berneuil.

Le Lézard des murailles est protégé. Il n'est pas menacé en Picardie.

➔ ***Les reptiles ne présentent pas de contrainte face au projet. L'enjeu est faible, en raison d'une forte présence en Hauts-de-France.***

5.6.4.2 Les batraciens

Base de données Pic Nat

La base de données affiche 4 espèces : Crapaud commun, Alyte accoucheur, Grenouille agile et Grenouille verte. Ces espèces sont communes à assez communes en région Picardie et ne présentent aucune menace.

Observations sur le site

Les trois journées d'observation (les 2 journées d'observation et la journée orageuse) n'ont pas mis en évidence d'amphibiens sur le site au stade adulte. En revanche, des têtards de Grenouille verte ont été mis en évidence au filet troubleau dans le bassin de stockage des eaux.

Hormis, le ru de Berneuil qui peut attirer des crapauds communs en raison de l'humidité des berges boisées, le reste de la zone projet ne permet pas au Crapaud commun de vivre.

Quant aux espèces citées dans la base de données, la Grenouille agile vit dans les prairies humides, habitats absents de la zone de projet. Sa probabilité de présence est nulle sur le site.

Enfin, l'Alyte accoucheur est une espèce assez cosmopolite. Il n'a pas été mis en évidence sur le site, ni à l'état adulte ni à l'état larvaire dans le bassin de rétention des eaux.

La Grenouille vert n'est ni menacée ni protégée.

➔ ***Aucune espèce protégée potentielle de batraciens n'est attendue.***

5.6.5 Les mammifères non volants

Base de données Pic Nat

12 espèces de mammifères non volants sont connues sur la commune : Fouine, Blaireau, Renard roux, Hérisson d'Europe, Taupe d'Europe, Lapin de Garenne, Lièvre commun, Chevreuil, Rat musqué, Rat surmulot, Muscardin et Ecureuil roux. Hormis le Muscardin qui est assez rare, les autres espèces sont très communes à assez communes.

Observations sur le site

Les quatre espèces observées sont le Campagnol des champs, le Chevreuil, le Renard roux et le Lapin de Garenne.

Le Campagnol des champs est visible en bordure de la prairie mésique et du champ betteraves.

Le Lapin de Garenne est présent dans toute la zone de projet. Le Chevreuil est repéré en lisière du bois et aussi sur le chemin d'accès au champ de betterave depuis la rue Boulet en compagnie du Renard roux. Les autres espèces sont susceptibles de traverser le site ou bien de le fréquenter pour les besoins de ressource trophique.

Ces espèces ne sont ni menacées, ni protégées en Picardie.

Aucune espèce de mammifères n'est protégée et la potentialité de présence de mammifères terrestres protégés dans la zone de projet reste très faible.

➔ **Les mammifères non volants ne présentent pas de contrainte face au projet. L'enjeu est faible**

5.6.6 Les Chauves-souris

Base de données Pic Nat

12 espèces de chauves-souris sont connues de la commune : Murin à moustaches (AC), Murin d'Alcathoe (RR), Murin de Daubenton (AC), Murin de Natterer (AR), Noctule commune (AR), Noctule de Leisler (AR), Oreillard gris (-), Oreillard roux (AR), Pipistrelle commune (CC), Pipistrelle de Kuhl (RR), Pipistrelle de Nathusius (-), Sérotine commune (PC). Hormis les pipistrelles, les autres espèces sont inféodés aux zones boisées et aux zones humides (boisées ou non).

Observations sur le site

La zone boisée et humide de la zone de projet se concentre dans la partie nord, principalement le long du ru de Berneuil et l'espace boisé. Le reste de la zone de projet ne constitue que des habitats favorables à la ressource trophique.

Tableau 4 – Statuts de protection et menaces des chauves-souris observées

Nom commun	Taxon	Protection		Statuts de menace et de rareté			
		Dir. Habitats	Protection nationale	Rareté en Picardie	Déterminant ZNIEFF	Liste rouge Picardie	Liste rouge France (2017)
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	AIV	A2	CC	Oui	LC	NT
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	AIV	A2	AC	Oui	NT	NT

Légende : AIV : annexe 4 – CC : très commun, C : commun, AC : assez commun - LC : préoccupation mineure, NT : quasi menacé

Deux chauves-souris identifiées sur le site : la Sérotine commune et la Pipistrelle commune. La seconde domine nettement l'activité totale alors que la première n'a été que peu contactée. L'essentiel de l'activité se situe au niveau de l'espace et du bois le long du ru de Berneuil. La Pipistrelle commune chasse en sous-bois dans les deux stations et surtout dans le parc boisé.

Tableau 5 – Activité des chauves-souris

Points d'écoute	Activités (nombre de contacts en 10 mn)	
	Pipistrelle commune	Sérotine commune
01	7	3
02	9	5
03	14	0
04	38	0
05	21	0
06	5	0
07	0	0
08	0	0
09	6	0
10	5	0
11	8	0
12	3	0

Globalement, les chauves-souris sont peu diversifiées avec 2 espèces dont une la Pipistrelle commune recueille la majeure partie de l'activité et l'autre, la Sérotine commune, contactée uniquement avec une faible activité en deux points, près de l'entrée et des bâtiments.

La Pipistrelle est répartie sur toute la zone avec une activité plus importante concentrée aux zones boisées. Sur les friches du plateau l'activité est soit nulle soit très faible.

L'enjeu est donc représenté par le parc boisé et le bois du Ru de Berneuil.

La zone de projet n'est pas une zone favorable à la reproduction et à l'hibernation des chauves-souris, cependant, la zone boisée et les arbres du ru Berneuil assure principalement la ressource trophique. Les écoutes ont permis de mettre en évidence que la Pipistrelle commune trouvait des anfractuosités dans les arbres du parc boisé (gîtes d'été).

Aucun gîte d'hibernation n'est présent sur la zone de projet.

La zone observable des bâtiments n'a pas montré de présence de chauves-souris.

- ➔ **Aucun habitat à enjeu pour les mammifères non volants n'est considéré sur la zone d'étude.**
- ➔ **Les chauves-souris ne présentent qu'un enjeu faible en raison de la faible activité sur l'ensemble de la zone de projet.**

5.7 Evaluation réglementaire et patrimoniale sur la faune

5.7.1 Définition des critères d'enjeux pour les Insectes

Compte tenu de la faible diversité des insectes patrimoniaux observés, nous avons regroupé dans une seule catégorie « faible » [catégorie supérieure], les espèces à statut de rareté compris entre très commun à peu commun, ». Par conséquent l'enjeu très faible n'existe pas.

Pour les Rhopalocères, les Orthoptères et les Odonates

ENJEU FORT : espèce protégée à l'échelle régionale, nationale et/ou européenne

ENJEU MODERE : espèce déterminante de ZNIEFF et/ou possède un statut de rareté R, RR, E

ENJEU FAIBLE : rien de ce qui reflète les 2 enjeux précédents.

5.7.2 Définition des critères d'enjeux pour les Reptiles, les Amphibiens et les Mammifères,

Critères d'enjeux pour les espèces reproductrices sur le site

ENJEU TRES FORT : l'espèce est protégée en Europe (annexe 2 de la Directive Habitats).

ENJEU FORT : l'espèce est inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitats **ou** si elle est déterminante de ZNIEFF

ENJEU MODERE : l'espèce présente un statut de rareté au moins « assez rare »

ENJEU FAIBLE : espèce très commune à peu commune

Critères d'enjeux pour les espèces utilisant le site pour la ressource trophique

ENJEU FORT : l'espèce est protégée en Europe (annexe 2 de la Directive Habitats).

ENJEU MODERE : l'espèce est inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitats **ou** si elle est déterminante de ZNIEFF

ENJEU FAIBLE : l'espèce présente un statut de rareté au moins « assez rare »

ENJEU TRES FAIBLE : espèce très commune à peu commune

5.7.3 Définition des critères des enjeux pour les oiseaux

Critères d'enjeux pour les oiseaux nicheurs

ENJEU TRES FORT : si l'espèce est reproductrice sur le site et protégée en Europe (annexe 1 de la Directive oiseaux).

ENJEU FORT : l'espèce est reproductrice est une espèce déterminante de ZNIEFF.

ENJEU MODERE : si l'espèce est inscrite sur la Liste rouge nationale mais possède un statut de rareté inférieur à assez rare **ou** possède un statut de rareté au moins « assez rare ».

ENJEU FAIBLE : rien de ce qui reflète les 3 enjeux précédents

Critères d'enjeux pour les oiseaux non nicheurs mais utilisant le site pour la ressource trophique

ENJEU FORT : l'espèce est protégée en Europe (annexe 1 de la Directive oiseaux).

ENJEU MODERE l'espèce est déterminante de ZNIEFF **ou** si l'espèce est inscrite sur la liste rouge et possède un statut de rareté au moins « assez rare »

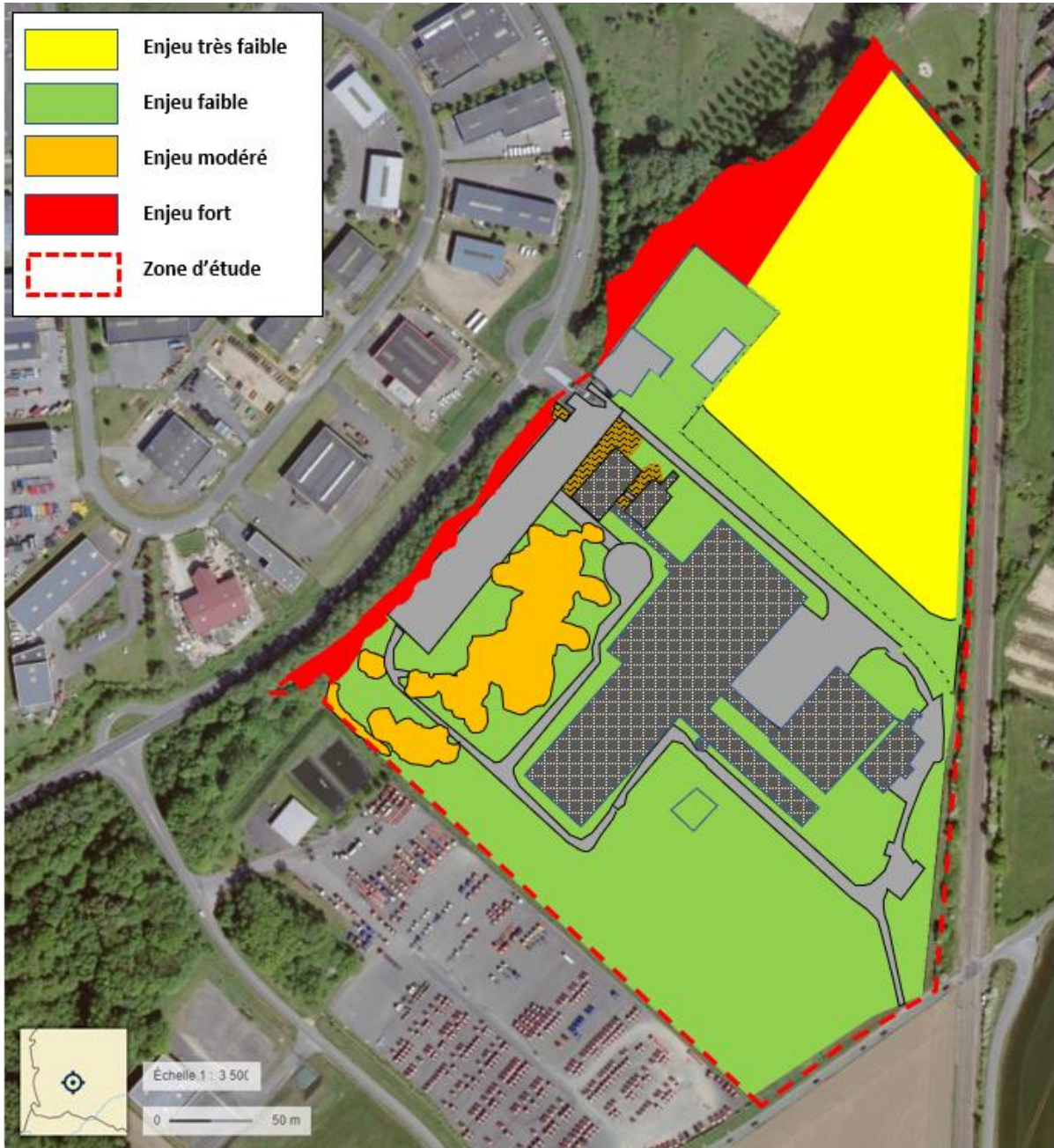
ENJEU FAIBLE : l'espèce est inscrite sur la Liste rouge nationale mais possède un statut de rareté inférieur à assez rare **ou** possède un statut de rareté au moins « assez rare ».

5.7.4 Evaluation des enjeux par catégorie

Tableau 6 – Evaluation des enjeux par catégories

Catégorie	Synthèse et justification	Hierarchisation des enjeux
Schéma Régional de Cohérence Ecologique	La zone d'étude ne s'inscrit pas dans les différentes trames (milieux aquatiques, milieux humides, milieux boisés, milieux ouverts...). La zone est en limite d'un corridor multitraxe lié aux milieux boisés et humide (ru de Berneuil).	Faible
Habitats floristiques	Habitats modifiés et semi-naturels à dominance de friche et de culture. Une aulnaie-frênaie dégradée borde de part et d'autre le ru de Berneuil.	Faible
Espèces végétales	Absence d'espèces végétales faisant l'objet de mesures de protection ou de conservation au droit des terrains.	Faible
Espèces végétales invasives	Absence d'espèces végétales invasives.	Nul
Zone humide	Absence de zone humide. Les menaces potentielles de zones humides ont été levées par les sondages.	Faible
Mammifères (hors chiroptères)	Aucune espèce de mammifères ne fait l'objet de mesures de protection réglementaire. Une espèce observée : le Lapin de Garenne.	Très faible
Chiroptères	Deux espèces de chauves-souris : Pipistrelle commune, Sérotine commune. Pas de gîtes hivernaux, gîtes d'estivation dans les arbres de la zone boisée.	Faible
Oiseaux	8 espèces d'oiseaux nicheurs.	Modéré
	15 espèces protégées- Pas d'espèces à la Directive Oiseaux.	Faible
Reptiles	Présence du Lézard des murailles, espèce protégée. Population présente en partie sud de la zone de projet.	Faible
Amphibiens	Une espèce recensée : la Grenouille verte. Pas d'espèce protégée.	Faible
Insectes	5 espèces d'Odonates, 10 espèces de papillons et 0 espèces d'Orthoptères. Aucune espèces protégées ou patrimoniales.	Faible

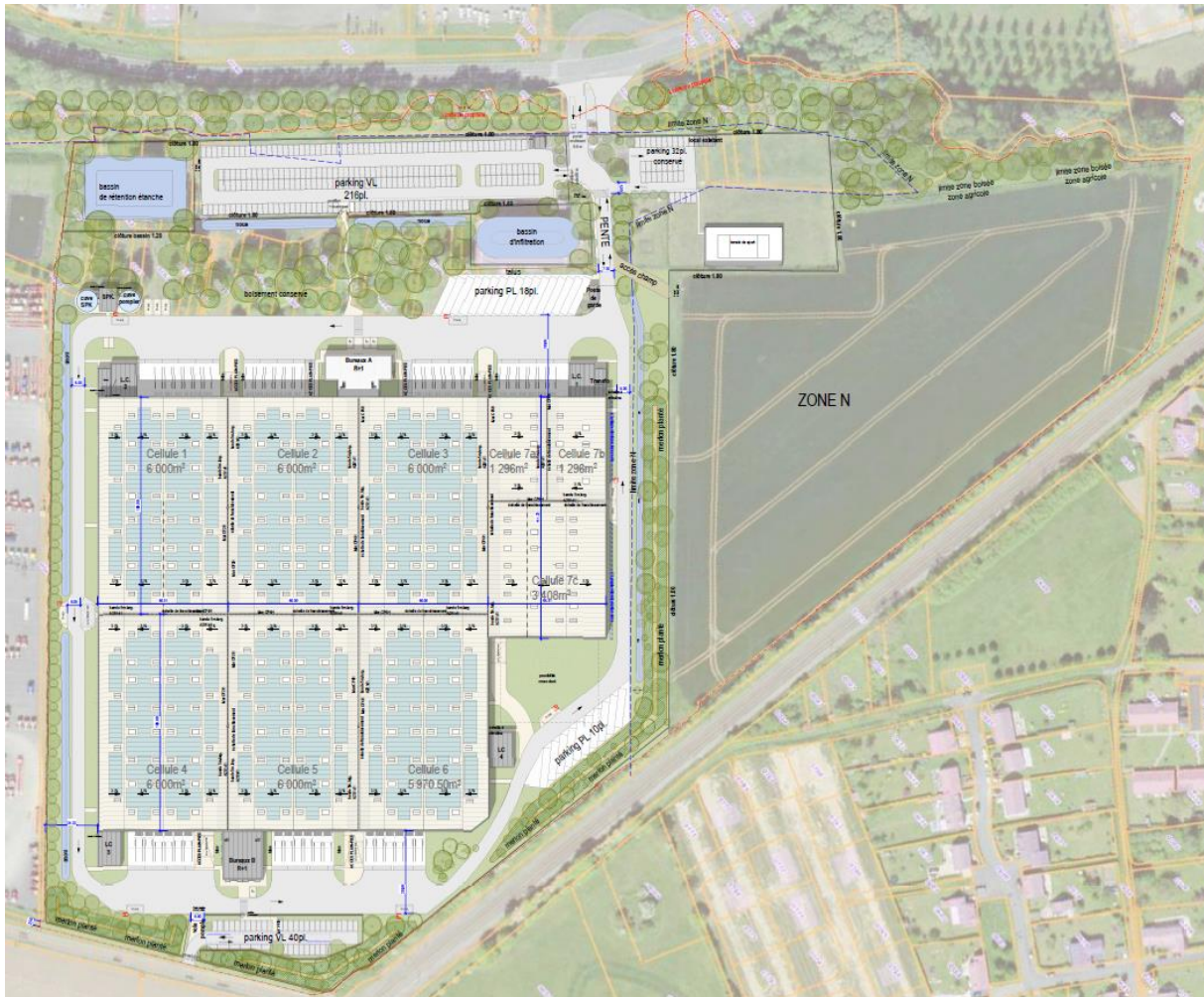
Figure 14 - Localisation des enjeux selon 4 niveaux d'enjeu



6 DEFINITION DU PROJET

Le projet comprendra deux phases principales à savoir une phase de chantier (démolition des bâtis existants, réaménagement et construction de la nouvelle plateforme) et une phase d'exploitation (fonctionnement et entretien du site). Ces deux phases présentent des impacts différents sur la faune, la flore et les habitats du secteur.

Figure 15 – Extrait du plan masse du projet



Phase de chantier

La démolition et le réaménagement de la plateforme impliquera l'ouverture d'un chantier sur plusieurs mois. Ce chantier comprendra les opérations suivantes :

- Préparation du chantier et prise en charge du matériel.
- Démolition et construction du nouveau bâtiment.
- Mise en service.
- Repli du chantier.

En phase de travaux, l'aménagement du site impliquera une éventuelle augmentation des émissions de poussières due à la circulation des engins de chantier.

Les activités de chantier génèreront par ailleurs un impact général sur la faune environnante (présence humaine plus importante, émission de bruit, de poussières, mouvement des engins) pendant la phase de travaux.

Phase d'exploitation

En phase d'exploitation, les impacts seront uniquement liés au fonctionnement du site (trafics de véhicules et présence humaine permanente).

Le projet optimise toute la surface relative au plateau. Il s'appuie sur la surface des anciens bâtiments. Le projet évite totalement

- le corridor multitrane régional
- le bois en bordure du ru de Berneuil
- le champ cultivé
- le corridor interne (le long de la voie ferrée)

Le projet évite partiellement

- la bande prairiale en bordure du champ cultivé

Le projet s'appuie

- en grande partie sur la friche sauf la surface proche du terrain de tennis
- en totalité sur les deux bassins de stockage des eaux
- en totalité sur la ligne d'arbres qui constitue un corridor

Le projet crée

- un corridor boisé en remplacement de la ligne d'arbres sur la prairie de fauche
- un espace complémentaire boisé en partie sud (rue Boulet).
- trois grands bassins dont un d'infiltration, soit trois espaces aquatiques ouverts aux peuplements de la petite faune (invertébrés, oiseaux micromammifères, batraciens et reptiles).

7 IMPACTS ATTENDUS

La plateforme logistique prévue va occasionner des impacts. Des impacts généraux peuvent être dégagés des impacts intrinsèques d'un projet. Les principaux impacts attendus de types directs ou indirects, temporaires ou permanents sont :

- La consommation de terrain au profit de zones en grande partie imperméabilisée.
- Le risque de pollution des eaux superficielles au cours du chantier et de l'exploitation.

Groupe taxonomique	Espèce	Statut sur la zone de projet	Nature de l'atteinte	Niveau global avant mesure
Flore	167 espèces <ul style="list-style-type: none"> • Strate arborescente : 18 • Strate arbustive 15 • Strate herbacée : 134 Espèce exotique envahissante (0)	Communes à très communes Pas d'espèces protégées	Destruction partielle pendant la phase chantier	Faible
Habitats	14 habitats de végétation	Habitats communs ou dégradés Pas d'habitats protégés	Destruction d'une partie de la friche, des espaces verts et des arbres exotiques pendant la phase chantier	Faible
Reptiles et amphibiens	Grenouille verte Lézard des murailles	Présence au pied des bâtiments exposés au soleil et sur les espèces imperméabilisés	Dérangement en phase chantier Destruction d'une partie de son habitat et reconstitution d'un habitat similaire en plus grande surface dans, et à proximité des clairières de la zone boisée	Faible
Mammifères	Campagnol des champs, Lapin de Garenne, Renard roux	Espèces communes à très communes occupant qu'une partie de la zone de projet	Destruction partielle d'habitats de gîte, transit et/ou alimentation. Dérangement en phase chantier.	Très Faible
	2 espèces : Pipistrelle commune Sérotine commune	Pas de site de reproduction Gîte estival (parc) pour la Pipistrelle commune Faible activité. Pipistrelle commune dominante Surtout transit au niveau des friches et de la zone arbustive. Espèces protégées et annexe II	Espace non détruit par le projet. Dérangement pendant la phase travaux.	Faible
Oiseaux	23 espèces Cortège des milieux boisés (ru de Berneuil et zone boisée) Oiseaux en transit et alimentation	Nicheur protégé : l'Hypolaïs polyglotte, la Fauvette à tête noire, le Rouge-gorge familier et la Mésange charbonnière Nicheur non protégé : Pigeon ramier et Merle noir	Destruction probable de jeunes à la recherche de nourriture en phase chantier. Destruction partielle d'habitats d'alimentation et/ou de transit.	Modéré
	Nicheur dans les bâtiments	Rougequeue noir, Moineau domestique		Modéré
	Cortège des milieux ouverts/anthropiques	Nicheurs potentiels, transit, alimentation Chardonneret élégant, Bergeronnette grise Perdrix grise	Dérangement en phase chantier.	Faible

8 MESURES ENVISAGEES POUR REDUIRE L'IMPACT DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

Dans l'objectif de réduire les impacts du projet sur l'environnement, plusieurs mesures d'évitement, de réduction, de suivi et d'accompagnement ont été étudiées.

8.1 Les mesures d'évitement

Mesure ME1 – Evitement de la zone boisée en lisière du ru de Berneuil.

Afin d'éviter toute incidence sur la zone boisée en lisière du ru de Berneuil, le maître d'ouvrage a retenu une conception de son projet sans aucune modification de cette zone.

Par ailleurs, l'emprise du parking VL, situé à proximité immédiate de cette lisière boisée, ne sera pas modifiée. Ce parking sera uniquement rénové afin notamment de permettre une collecte des eaux de ruissèlement. En effet, dans le cadre du projet, il est prévu de rediriger les eaux pluviales de ruissèlement de ce parking vers une nouvelle d'infiltration. Cette amélioration de la gestion des eaux permettra de répondre aux objectifs de régulation et de phytoremédiation. Il n'y aura plus de rejet direct au ru de Berneuil de ces eaux de ruissèlement.

8.2 Les mesures de réduction

Mesure MR1 - Préservation de la zone boisée à l'entrée et de la majorité de la zone boisée en arrière du parking Ouest.

La zone boisée à l'entrée sera préservée en l'état afin de conserver les arbres actuels accueillant oiseaux et chauve-souris. Un balisage de protection évitant toute destruction accidentelle (piétinement, arrachage, écorçage des troncs...) sera mis en place. L'implantation précise du balisage et la nature des dispositifs de mise en défense (chaînette, rubalises, panneautage, ...) sera réalisé avec l'aide d'un écologue. Cette mesure fera l'objet d'un suivi régulier.

Mesure MR2 - Adaptation de la période des travaux sur l'année selon les cycles biologiques animaux et végétaux

La période optimale pour le démarrage des travaux (débranchage, ...) se situe en septembre-octobre, lorsque la plupart des espèces ne sont plus en phase de reproduction mais sont encore actives. Les travaux seront réalisés avec le concours d'un conseil écologue. Chaque séquence de travaux représentant un potentiel enjeu sera réalisé en une seule fois sans interruption afin d'éviter d'attirer des espèces pionnières sur les milieux fraîchement terrassés et ainsi limiter la mortalité pendant les travaux.

Le tableau synthétise les périodes sensibles durant lesquelles aucune intervention ne pourra être réalisée et les périodes d'interventions préconisées pour l'avifaune nicheuse.

Périodes de sensibilité												
	Jan.	Fév.	Mar.	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Flore												
Habitat												
Mammifères												
Chauves-souris												
Oiseaux nicheurs												
Reptile												
Insectes												

Vert = sensibilité faible - Orange = Sensibilité modérée – Rouge = Sensibilité forte

Mesure MR3 - Procédures particulières relatives au traitement des espèces exotiques envahissantes

Les espèces végétales à caractère invasif constituent une menace pour la biodiversité. En effet, en l'absence d'agents de contrôle sur notre territoire, elles sont très compétitives et peuvent se substituer à la flore indigène.

Dans l'emprise des travaux et tout au long de la période des travaux, une attention particulière sera prise en compte, car les travaux constituent l'une des principales causes de dissémination des espèces exotiques envahissantes (EEE). Les facteurs à l'origine de la dissémination sont :

1. Le décapage de la couche superficielle du sol qui devient un terrain d'accueil aux EEE ;
2. Le transport de fragments de plantes par les engins de chantier ;
3. L'import-export de terre contenant de fragments d'espèces exotiques.

Cependant, les bermes routières qui abritent le Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*) sont un foyer de dissémination.

Les espaces verts peuvent aussi être source de contamination (au moment de leur réalisation (transports, terre, etc.).

Pour limiter cette dissémination, il conviendra d'intervenir dès la préparation du chantier et de prendre en compte le risque tout au long du chantier, et au-delà, durant la phase d'exploitation *via* la gestion des espaces verts qui sera mise en place.

Dans le but de limiter le développement et la colonisation des emprises par les espèces exotiques envahissantes, les terrains mis à nu seront végétalisés au maximum un mois après finalisation des travaux pour une mise en concurrence végétale. Les retours d'expérience montrent que la propagation des espèces exotiques envahissantes est limitée lorsqu'un couvert végétal diversifié et dense est en place. L'installation d'espèces compétitrices se fera notamment à travers la végétalisation systématique des stocks et dépôts de terre végétale durant les travaux et lors de la remise en état des terrains.

Afin d'éviter la dissémination des espèces hors de la parcelle (et l'introduction fortuite de nouvelles espèces), les engins intervenant sur le chantier seront nettoyés (y compris roues, jantes, ...) avant de pénétrer ou de sortir du chantier

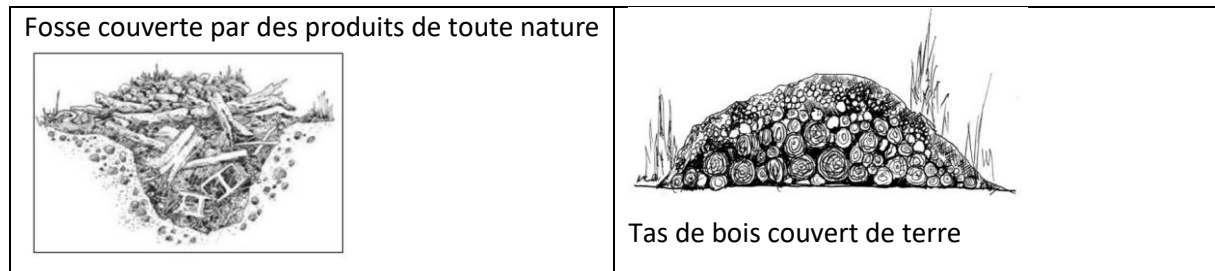
Mesure MR4- Adaptation des bassins de rétention en faveur de la faune locale

Un bassin de rétention étanche est prévu dans l'angle Nord-Ouest et un bassin d'infiltration est prévu près de l'entrée principale.

Ces deux bassins constitueront des habitats utilisés par la faune essentiellement et la flore, surtout pour le bassin d'infiltration. Si le bassin de rétention est limité dans l'accueil de la faune hormis les insectes, le bassin d'infiltration fera l'objet de mesures d'accompagnement par la mise en place d'hibernaculums favorables à l'installation des reptiles et des micromammifères voire des insectes.

Des tas de bois et tas de pierres seront les habitats privilégiés à installer dans le bassin de rétention.

Types d'*hibernaculum* :



La création de ces sites sera conforme aux prescriptions de chantier en vue du respect de l'environnement.

L'aménagement par la création de ces nouveaux bassins conduira à un **impact positif**.

8.3 Les mesures d'accompagnement

Mesure A1– Rétablissement de la perméabilité du site

Afin de sécuriser le site et d'assurer la pérennité des installations, l'ensemble du site sera clôturé. Une perméabilité écologique des clôtures du périmètre du futur projet devra être prévue pour maintenir les échanges entre les populations faunistiques qui y transitent actuellement par celui-ci. À ce titre, les capacités de franchissement des espèces en présence devront être prises en compte.

Afin de limiter l'effet fragmentant du périmètre grillagé tout en évitant le passage du grand gibier (chevreuil notamment), des ouvertures de 20 x 20 cm, seront aménagées en bas des clôtures tous les 25 à 50 m.

Mesure A2 – Limitation de l'incidence lumineuse

Le projet prévoit des équipements dirigés vers le sol pour les projecteurs et mis en service en fonction des périodes de fonctionnement du site. En dehors de ces périodes, leur utilisation sera limitée au strict minimum seulement pour les contraintes de sécurité.

8.4 Les mesures de suivi

Mesure S1 – Suivi du chantier par un maître d'œuvre écologue

Ce suivi prendra en compte toutes les espèces animales et végétales.

Intervention d'un maître d'œuvre écologue pour s'assurer de la bonne conduite des travaux et du respect des préconisations écologiques. Il aura un rôle de conseil auprès des personnes chargées de la coordination des travaux. Il appuiera également le maître d'œuvre dans la sensibilisation et la formation du personnel de chantier.

Liste des actions de l'écologue :

1. Mission d'information au personnel de chantier au début du chantier (réunion de démarrage) et interventions ponctuelles au cours de réunions de chantier pour sensibiliser les différentes catégories de personnels aux enjeux environnementaux
2. Accompagnement par le maître d'œuvre écologue pour la rédaction des dossiers de consultation des entreprises le cas échéant (rédaction cahier des charges notamment),
3. Vérification de la présence d'animaux lors de la phase de débroussaillage/abattage,
4. Présence pour la mise en œuvre des mesures,
5. Assurer le respect par les entreprises de la réglementation et des normes en vigueur tout au long du chantier,
6. Effectuer des audits de chantier réguliers et planifiés afin de faire respecter les mesures de protection des espèces protégées et vérifier les mesures correspondant aux engagements du maître d'ouvrage, aux dossiers réglementaires et aux prescriptions contractuelles.

L'accompagnement pour l'ensemble du projet de réhabilitation du site par l'écologue constituera un engagement important dans le suivi de la mise en place des mesures s'appliquant pour la flore et les habitats mais également pour la faune.

Mesure S2 - Suivi de la faune et de la flore dans l'emprise du projet construit

Ce suivi portera sur toutes les espèces animales et végétales patrimoniales. Il aura pour objectif d'évaluer la réaction des populations de la faune et la flore aux aménagements. Ce suivi post-chantier sera établi par un écologue sur 3 années à raison d'une visite par an et sera accompagné d'un rapport. Le premier suivi interviendra au début de la phase d'exploitation.

L'écologue sera en charge de procéder à une évaluation de l'évolution du couvert végétal et des populations de faune et de flore inventoriées lors de ce diagnostic (avec une attention particulière portée sur les espèces à enjeu régional).

Ce suivi concernera également les espèces exotiques envahissantes ainsi que de l'efficacité des ouvertures créées en pied de clôture pour permettre le passage de la petite faune.

9 CONCLUSION

Les observations réalisées au printemps apportent un état initial relativement satisfaisant pour toutes les espèces animales et végétales. Les Orthoptères n'ont pas été analysés.

La zone de projet ne présente pas d'enjeux majeurs. Les impacts du projet ont été définis de manière générale comme faible à modéré sur les complexes faunistiques, floristiques et phytoécologiques. La pression d'observation a été suffisante pour mettre en évidence les enjeux et les impacts potentiels du projet sur l'environnement.

Les mesures de réduction et d'accompagnement ont été étudiés pour réduire les impacts sur la faune et la flore dès la conception du projet. Afin de confirmer la mise en œuvre d'une démarche écologique pertinente, le maître d'ouvrage s'engage à se faire accompagner par un conseil écologue dès la phase de conception du projet.

Le projet de revitalisation de cet ancien site industriel situé avenue Saint-Mathurin sur le territoire communal d'Allonne n'est pas en mesure de causer d'impacts significatifs sur la faune, la flore, la végétation, observées sur le site et celles des corridors biologiques.

ANNEXES

Nom scientifique	NomFrançais	Rarete	Menace HdF	Menace Fr	Dir Hab An2	Dir Hab An4	Dir Hab An5	Prot France An1	Prot France An2	SoumisReg	CITES AnA	CITES AnB	Liste Rouge	In tPatr	Determ ZNIEFF	Zone Humide	EEE
Strate herbacée																	
Achillea millefolium L., 1753	Achillée millefeuille	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Agrimonia eupatoria L., 1753	Aigremoine eupatoire (s.l.)	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Agrostis capillaris L., 1753	Agrostide capillaire	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Agrostis stolonifera L., 1753	Agrostide stolonifère	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Nat	Non
Alopecurus myosuroides subsp. myosuroides Huds., 1762	Vulpin des champs	CC	LC	NE*	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Alopecurus pratensis L., 1753	Vulpin des prés (s.l.)	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Anacamptis pyramidalis (L.) Rich., 1817	Orchis pyramidal	AC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Anthoxanthum odoratum L., 1753	Flouve odorante	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Anthriscus sylvestris subsp. sylvestris (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Arenaria serpyllifolia L., 1753	Sabline à feuilles de serpolet	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé (s.l.)	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	pp	pp	Non	Non
Bellis perennis L., 1753	Pâquerette vivace	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Beta vulgaris var. altissima Döll	Betterave sucrière	?	NAo	[NE]*	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Bromus hordeaceus L., 1753	Brome mou (s.l.)	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	pp	pp	Non	Non
Bromus hordeaceus L., 1753	Brome mou (s.l.)	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	pp	pp	pp	Non	Non
Bryonia cretica subsp. dioica (Jacq.) Tutin, 1968	Bryone dioïque ; Bryone	CC	LC	NE*	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Calamagrostis epigejos (L.) Roth, 1788	Calamagrostide commune	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Carex hirta L., 1753	Laîche hérissée	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Reg	Non
Carex remota L., 1755	Laîche espacée	AC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Nat	Non
Carex spicata Huds., 1762	Laîche en épi	AC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Centaurea gr. jacea	Centaurée jacée (groupe)	CC	LC										Non	pp	pp		
Cerastium fontanum subsp. vulgare (Hartm.) Greuter & Burdet, 1982	Céraiste commun	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Chaerophyllum temulum L., 1753	Cerfeuil penché	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Chelidonium majus L., 1753	Grande chélidoine (s.l.) ; Herbe aux verrues	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Chenopodium album subsp. album L., 1753	Chénopode blanc	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Cirsium oleraceum (L.) Scop., 1769	Cirse maraîcher	AC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Nat	Non
Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	Cirse commun (s.l.)	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Clematis vitalba L., 1753	Clématite des haies	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Convolvulus arvensis L., 1753	Liseron des champs	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Convolvulus sepium L., 1753	Liseron des haies	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Nat	Non
Crepis capillaris (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Cruciata laevipes Opiz, 1852	Gailllet croisettes	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Nom scientifique	NomFrançais	Rarete	Menace HdF	Menace Fr	Dir Hab An2	Dir Hab An4	Dir Hab An5	Prot France An1	Prot France An2	SoumisReg	CITES AnA	CITES AnB	Liste Rouge	In tPatr	Determ ZNIEFF	Zone Humide	EEE
Cupressus sempervirens L., 1753	Cyprès sempervirent	#	NAo	[NA]	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré (s.l.)	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	pp	pp	Non	Non
Daucus carota L., 1753	Carotte sauvage (s.l.)	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834	Fougère mâle	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Equisetum arvense L., 1753	Prêle des champs	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Erigeron canadensis L., 1753	Vergerette du Canada	CC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Ervum tetraspermum L., 1753	Vesce à quatre graines	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Eryngium campestre L., 1753	Panicaut champêtre	AC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Euphorbia helioscopia L., 1753	Euphorbe réveil-matin (s.l.)	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Festuca gr. rubra	Fétuque ovine (groupe)	CC														Natpp	
Fumaria officinalis L., 1753	Fumeterre officinale	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Galium aparine L., 1753	Gaillet gratteron (s.l.)	CC	LC	NE	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	(pp)	(pp)	Non	Non	Non
Galium gr. mollugo	Gaillet mollugine (groupe)	CC	LC										Non	Non	Non		
Geranium columbinum L., 1753	Géranium colombin	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Geranium dissectum L., 1755	Géranium découpé	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Geranium molle L., 1753	Géranium mou	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Geranium robertianum L., 1753	Géranium herbe-à-Robert ; Herbe à Robert	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Geranium rotundifolium L., 1753	Géranium à feuilles rondes	AC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Geum urbanum L., 1753	Benoîte commune	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Glechoma hederacea L., 1753	Lierre terrestre	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Hedera helix L., 1753	Lierre grimpant	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Heracleum sphondylium L., 1753	Berce commune (s.l.)	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	pp	Non	Non	Non
Holcus lanatus L., 1753	Houlique laineuse (s.l.)	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Hordeum murinum L., 1753	Orge queue-de-rat (s.l.)	AC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Humulus lupulus L., 1753	Houblon grimpant	AC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Nat	Non
Hypericum perforatum var. perforatum L., 1753	Millepertuis perforé (var. type)	CC	LC	NE*	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Hypochaeris radicata L., 1753	Porcelle enracinée	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Jacobaea erucifolia (L.) G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1801	Séneçon à feuilles de roquette	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791	Séneçon jacobée (s.l.) ; Jacobée	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Lactuca serriola L., 1756	Laitue scariole	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Lamium amplexicaule L., 1753	Lamier embrassant	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Lamium purpureum L., 1753	Lamier pourpre ; Ortie rouge	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Lapsana communis L., 1753	Lampsane commune (s.l.)	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Lathyrus pratensis L., 1753	Gesse des prés	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Leucanthemum gr. vulgare	Grande marguerite (groupe)	CC															

Nom scientifique	NomFrançais	Rarete	Menace HdF	Menace Fr	Dir Hab An2	Dir Hab An4	Dir Hab An5	Prot France An1	Prot France An2	SoumisReg	CITES AnA	CITES AnB	Liste Rouge	In tPatr	Determ ZNIEFF	Zone Humide	EEE
Lolium perenne L., 1753	Ray-grass anglais	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Lotus corniculatus L., 1753	Lotier corniculé (s.l.)	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Malva sylvestris L., 1753	Mauve sauvage	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Matricaria chamomilla L., 1753	Matricaire camomille	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Medicago lupulina L., 1753	Luzerne lupuline	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Medicago sativa L., 1753	Luzerne cultivée (s.l.)	AC	VU	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	pp	Non	Non
Mercurialis annua L., 1753	Mercuriale annuelle	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Myosotis arvensis (L.) Hill, 1764	Myosotis des champs (s.l.)	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Ophrys apifera Huds., 1762	Ophrys abeille	AC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Origanum vulgare L., 1753	Origan commun (s.l.)	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Papaver rhoeas L., 1753	Grand coquelicot	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Pastinaca sativa L., 1753	Panais cultivé (s.l.)	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Phleum gr. pratense	Fléole des prés (groupe)	CC															
Phleum pratense L., 1753	Fléole des prés	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Picris hieracioides L., 1753	Picride fausse-épervière (s.l.)	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Plantago major subsp. major L., 1753	Plantain à larges feuilles	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Poa pratensis L., 1753	Pâturin des prés (s.l.)	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	pp	pp	Non	Non
Poa annua L., 1753	Pâturin annuel (s.l.)	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Potentilla reptans L., 1753	Potentille rampante	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Prunella vulgaris L., 1753	Brunelle commune	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Ranunculus acris L., 1753	Renoncule âcre (s.l.)	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Ranunculus repens L., 1753	Renoncule rampante	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Nat	Non
Reseda luteola L., 1753	Réséda des teinturiers	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Ribes rubrum L., 1753	Groseillier rouge	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Nat	Non
Rubus L., 1753	Ronce (G)	P															
Rubus ulmifolius Schott, 1818	Ronce à feuilles d'orme	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Rumex acetosa L., 1753	Grande oseille (s.l.)	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Rumex crispus L., 1753	Patience crépue	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Natpp	Non
Rumex obtusifolius L., 1753	Patience à feuilles obtuses (s.l.)	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Schedonorus arundinaceus (Schreb.) Dumort., 1824	Fétuque roseau (s.l.)	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Sedum acre L., 1753	Orpin âcre	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Senecio vulgaris L., 1753	Séneçon commun (s.l.)	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Sherardia arvensis L., 1753	Shérardie des champs	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Silene latifolia Poir., 1789	Silène à larges feuilles	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Sinapis arvensis subsp. arvensis L., 1753	Moutarde des champs	CC	LC	NE*	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Nom scientifique	NomFrançais	Rarete	Menace HdF	Menace Fr	Dir Hab An2	Dir Hab An4	Dir Hab An5	Prot France An1	Prot France An2	SoumisReg	CITES AnA	CITES AnB	Liste Rouge	In tPatr	Determ ZNIEFF	Zone Humide	EEE
Solanum dulcamara var. dulcamara L., 1753	Morelle douce-amère (var.)	CC	LC	NE*	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Nat	Non
Sonchus asper (L.) Hill, 1769	Laiteron rude (s.l.)	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Sonchus asper subsp. asper (L.) Hill, 1769	Laiteron rude	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Sonchus oleraceus L., 1753	Laiteron maraîcher	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Stachys sylvatica L., 1753	Épiaire des forêts	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Stellaria graminea L., 1753	Stellaire graminée	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Stellaria holostea L., 1753	Stellaire holostée	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Stellaria media (L.) Vill., 1789	Stellaire intermédiaire	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Symphytum officinale L., 1753	Consoude officinale (s.l.)	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Nat	Non
Tanacetum vulgare L., 1753	Tanaisie commune	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Taraxacum F.H.Wigg.	Pissenlit (G)	P															
Taxus baccata L., 1753	If commun	AC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Thuja occidentalis L., 1753	Thuya d'Occident ; Cèdre blanc	#	NAo	[NA]	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Tilia cordata Mill., 1768	Tilleul à petites feuilles	AC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Torilis japonica (Houtt.) DC., 1830	Torilis du Japon (s.l.)	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Tragopogon pratensis L., 1753	Salsifis des prés (s.l.)	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Trifolium repens L., 1753	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Tripleurospermum inodorum (L.) Sch.Bip., 1844	Matricaire inodore	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Trisetum flavescens (L.) P.Beauv., 1812	Avoine dorée (s.l.)	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Urtica dioica L., 1753	Grande ortie (s.l.)	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Valerianella locusta (L.) Laterr., 1821	Mâche potagère (s.l.)	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Veronica arvensis L., 1753	Véronique des champs	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Veronica persica Poir., 1808	Véronique de Perse	CC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Vicia gr. sativa	Vesce cultivée (groupe)	CC	LC										Non	Non	Non		
Vicia sepium L., 1753	Vesce des haies	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Viscum album L., 1753	Gui (s.l.)	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Vulpia gr. myuros	Vulpie queue-de-rat (groupe)	C															

ANNEXE 2 – Les Mammifères observés au cours des deux journées d’observation

MAMMIFERES									
Inventaire commenté des mammifères dans l'aire du projet - Commune d'Allonne (60) - Printemps									
Nom commun	Taxon	STATUTS DE VULNERABILITE ET DE RARETE				REGLEMENTATION			
		Statut de rareté en Picardie	Degré de menace en Picardie	Déterminant ZNIEFF	Liste rouge France (2017)	Dir. Habitats	Berne	Bonn	Protection nationale
Campagnol des champs	<i>Microtus arvalis</i> (Pallas, 1778)	C	LC	Non	LC	-	-	-	-
Chevreuil	<i>Capreolus capreolus</i> L., 1758	CC	LC	Non	LC	-	AIII	-	-
Lapin de Garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	CC	LC	Non	NT	-	-	-	-
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i> (L., 1758)	C	LC	Non	LC	-	-	-	-
Chauves-souris									
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	CC	LC	Non	NT	AIV	AII	EUROBATS A1 et AII	A2
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i> Schreber, 1774	AC	NT	Non	NT	AIV	AII	AII	A2
Légende									
E - Exceptionnel	AC - Assez commun	LC : préoccupation mineure							
RR - Très rare	C - Commun	NE : non évalué NA : non applicable							
R - Rare	CC - Très commun	* : interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain : articles 2 et 3							
AR - Assez rare	I - Indéterminé								
PC - Peu commun									
BIBLIOGRAPHIE									
PICARDIE-NATURE, 2021. - Liste rouges et référentiels de la faune en Picardie. Sites www.picardie-nature.org et clicnat. INPN - Muséum d'Histoire Naturelle de Paris - www.inpn.mnh.fr LE LOUARN, H. & J.-P. QUERE, 2003. - <i>Les Rongeurs de France. Faunistique et biologie.</i> 2ème édition. INRA Editions 256p. ZNIEFF: Modernisation de l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique de Picardie Décembre 2001 Conservatoire des Sites Naturels de Picardie. Bardet O., Coppa G., Flipo S., François R., Haugel J-C., Pagniez P., Salvan S. et coordinateur Pagniez P. UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2017). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France. DIRECTIVE 92/43/CEE DU CONSEIL du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (JO L 206 du 22.7.1992) Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (modifiée le 28 septembre 1979) Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection									

ANNEXE 3 - Les Oiseaux observés au cours des deux journées d'observation

OISEAUX														
Inventaire commenté des oiseaux dans l'aire du projet – Commune de Allonne – Printemps 2021														
Nom commun	Taxon	STATUTS DE VULNERABILITE ET DE RARETE						REGLEMENTATION						
		Statut de rareté en Picardie	Degré de menace en Picardie	Liste rouge nationale UICN 2016			Déterminant ZNIEFF	Protection et commercialisation (*)	Espèce chassable (**)	Dir. Oiseaux	Convention de Bonn	Convention de Berne	Convention CITES	Protection nationale (***)
				Nicheurs	Hivernants	De passage								
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i> L., 1758	CC	LC	LC	NA ^d	-	-	-	-	-	-	A II	-	A3
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i> (L., 1758)	CC	LC	VU	NA ^d	NA ^d	-	-	-	-	-	A II	-	A3
Corneille noire	<i>Corvus corone</i> L., 1758	CC	LC	LC	NA ^d	-	-	-	-	A II/2	-	-	-	-
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i> L., 1758	CC	LC	LC	LC	NA ^c	-	-	-	A II/2	-	-	-	-
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i> L., 1758	C	LC	NT	NA ^d	NA ^d	-	-	-	-	A II	A II	A A	A3
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i> Latham, 1787	CC	LC	LC	-	DD	-	-	-	-	-	A II	-	A3
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i> (L., 1758)	C	LC	LC	NA ^d	-	-	-	Premier	A II/2	-	-	-	-
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica rustica</i> L., 1758	CC	LC	NT	-	DD	-	-	-	-	-	A II	-	A3
Martinet noir	<i>Apus apus</i> (L., 1758)	CC	LC	NT	-	DD	-	-	-	-	-	A II	-	A3
Merle noir	<i>Turdus merula</i> (L., 1758)	CC	LC	LC	NA ^d	NA ^d	-	A3	Premier	A II/2	-	A II	-	-
Mésange charbonnière	<i>Parus</i>	CC	LC	LC	NA ^b	NA ^d	-	-	-	-	-	A II	-	A3
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i> (L., 1758)	CC	LC	LC	-	Na ^b	-	-	-	-	-	-	-	A3
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i> (L., 1758)	CC	LC	LC	-	-	-	-	Premier	AII/1 – AIII/1	-	AIII	-	-
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i> (L., 1758)	CC	LC	LC	-	NA ^d	-	-	-	-	-	A II	-	A3
Pic vert	<i>Picus viridis</i> L., 1758	C	LC	LC	-	-	-	-	-	-	-	A II	-	A3
Pie bavarde	<i>Pica pica</i> (L., 1758)	C	LC	LC	-	-	-	-	-	A II/2	-	-	-	-
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i> L., 1758	CC	LC	LC	LC	NA ^d	-	-	Premier	AII/1 – AIII/1	-	-	-	-
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	CC	LC	LC	LC	NA ^d	-	-	-	-	-	AIII	-	A3
Rouge-gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i> (CC	LC	LC	LC							A II	-	A3
Rouge-queue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i> (Gmelin, 1774)	CC	LC	LC	LC	NA ^d	-	-	-	-	AII	AII	-	A3
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i> L., 1758	CC	LC	LC	LC	NA ^d	-	-	-	-	-	AIII	-	A3
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i> (Frivaldsky, 1838)	CC	LC	LC	LC	NA ^d	-	A3	Premier	-	-	AIII	-	-
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i> (L., 1758)	CC	LC	LC	LC	NA ^d	-	-	-	-	-	AII	-	A3
Total des espèces N = 23														
Légende														
RE - Disparue au niveau régional mais présente dans d'autres régions CR - En danger critique EN - En danger Ncer : Nicheur certain (*) - VU - Vulnérable Npos : Nicheur possible A V : annexe V (Dir. Habitats, Conventions Bonne et Berne) NT - Quasi menacée Npro : Nicheur probable A5 : article 5 (Protection nationale)														

LC - Préoccupation
mineure
DD - Données
insuffisantes
NA - Non applicable
NE- Non évalué

BIBLIOGRAPHIE

Commeçy X. (Coord.), Baverel D, Mathot W, Rigaux T & Rousseau C. (2013). Les oiseaux de Picardie. Historique, statuts et tendances. L'Avocette 37 (1), 352 p.

Picardie Nature - Liste rouge régionale - <http://obs.picardie-nature.org>

INPN - Muséum d'Histoire Naturelle de Paris - www.inpn.mnh.fr

ZNIEFF : Modernisation de l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique de Picardie Décembre 2001 Conservatoire des Sites Naturels de Picardie. Bardet O., Coppa G., Flipo S., François R., Haugel J-C., Pagniez P., Salvan S. et coordinateur Pagniez P.

DIRECTIVE 2009/147/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages

Convention de Berne pour la protection des œuvre littéraires et artistiques (modifiée le 28 septembre 1979)

Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage et accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique - Eurasie (AEWA)

Convention (CITES) sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

(*) **Arrêté du 29 octobre 2009 relatif à la protection et à la commercialisation de certaines espèces d'oiseaux** sur le territoire national

(**) **Arrêté du 26 juin 1987 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée**

(***) **Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés** sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection